



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DES AFFAIRES RURALES

C A P A

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

Direction Générale
de l'Enseignement
et de la Recherche

Arrêté
du 19 juin 2000
Édition
juillet 2000

Imprimé au CNPR - Tél. 04 73 83 36 00

Services en milieu rural

50D2

SOMMAIRE du *CAPA Services en milieu rural*

Référentiel professionnel	RFP – 2
Architecture de la formation	RFP – 9

Référentiel de formation

Modules communs à tous les CAPA	C – 2
Modules professionnels	P – 2

Référentiel d'évaluation

E – 2

Textes réglementaires

Arrêté du 19 juin 2000

Référentiel professionnel

Référentiel professionnel de l'employé qualifié en *Services en milieu rural*

(niveau V de qualification professionnelle)

L'employé qualifié titulaire d'un *CAPA Services en milieu rural* exerce son activité dans des structures liées aux services aux personnes : famille, maison de repos, maison de cure, maison de retraite, école maternelle, centre de loisirs, centre de vacances, cantine scolaire, restaurant d'entreprise... ou dans des structures liées à l'accueil et/ou à la vente : petits magasins de proximité, vente directe à la ferme, marchés locaux, supermarchés, hypermarchés, petite hôtellerie, chambres/tables d'hôtes, villages de vacances...

Les activités de services, très diversifiées, présentent néanmoins des caractéristiques communes :

- fonction exercée sous le contrôle et les directives d'un encadrement,
- contacts directs avec l'utilisateur, d'où la nécessité de compétences relationnelles solides,
- polyvalence des tâches,
- conditions de travail exigeant souvent une bonne résistance physique et psychologique,
- horaires souvent spécifiques,
- nombreux emplois à temps partiel.

Les activités de service que l'on retrouve donc principalement dans les secteurs "Services aux personnes" et "Accueil-vente" sont reconnues aujourd'hui comme des activités à part entière qui exigent un véritable professionnalisme impliquant l'acquisition et la reconnaissance de compétences spécifiques.

Compétences générales

Esprit d'équipe, respect de la personne et implication professionnelle

- Il s'intègre dans une équipe de travail,
- il établit des contacts harmonieux avec les différents publics dont il a à s'occuper en adaptant son écoute et en respectant les règles élémentaires de la discrétion,
- il utilise son sens de l'observation pour repérer toute modification de situation ou de comportement et avertir le service ou la personne concernés,
- après une certaine expérience professionnelle, il assure de façon autonome les tâches d'entretien et d'hygiène des locaux,
- il prend des initiatives dans l'organisation de son travail et évalue le service rendu.

Communication

- Il prend connaissance des consignes et s'assure, en les reformulant au responsable, qu'il les a bien comprises,
- il rend compte de ses activités à un responsable, d'une manière claire et concise, par écrit ou par oral,
- il transmet par écrit ou par oral des informations à ses collègues,
- il maîtrise les principaux outils d'information et de communication : téléphone, télécopie, outil informatique...

Organisation générale de l'activité

- Il suit le planning de travail,
- il prépare le matériel, les produits, et assure l'exécution des travaux donnés en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de qualité de l'environnement.

Participation aux activités de la vie professionnelle, sociale et citoyenne

- Il connaît les composantes de la structure qui l'emploie et son environnement,
- il situe son activité dans le fonctionnement général de la structure,
- il identifie les éléments du droit du travail qui organisent la vie professionnelle : conventions collectives, contrat de travail, règlement intérieur...
- il utilise les différents documents de la vie professionnelle et sociale : contrat d'assurance, fiche de paie, moyens de paiement, constat d'accident... et assure les différentes démarches liées à son travail, à sa protection sociale, à sa vie familiale et à sa vie citoyenne.

Fiche d'activités de l'employé qualifié en *Services en milieu rural "Services aux personnes"*

Il met en œuvre les différentes techniques liées aux services aux personnes

Il seconde les personnes : enfants, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées... dans leurs tâches quotidiennes : alimentation, habillage, hygiène des personnes et des locaux, accueil, administration...

- Il participe à la préparation (en collectivité) ou il assure la préparation (à domicile) de repas équilibrés,
- il assure la distribution des repas,
- il prépare un biberon et change un bébé,
- il surveille les jeunes enfants dans le cadre familial,
- il habille les enfants, les personnes âgées et aide à l'habillage des personnes dépendantes, handicapées ou malades,
- il fait le lit en fonction des différents publics dont il a la charge,
- il assure l'entretien du linge : tri, lessivage, repassage, pliage, rangement, couture simple...
- il maîtrise l'utilisation et l'entretien des appareils ménagers et de collectivité,
- il utilise, à bon escient, les différents produits d'entretien,
- il applique les règles de sécurité et estime les limites de ses interventions,
- il réagit à une situation imprévue ou anormale et adapte son mode de conduite,
- il écoute les personnes dont il s'occupe et s'adapte à leurs rythmes, à leurs comportements,
- il lit les ordonnances, remplit les feuilles de soin, fait du courrier simple, fait les courses...

Fiche d'activités de l'employé qualifié en *Services en milieu rural "Accueil-vente"*

Il met en œuvre les différentes techniques d'accueil et de vente

Il assure des activités d'accueil et/ou de vente dans le cadre d'une exploitation agricole, para-agricole : vente directe à la ferme, marchés locaux, chambres/tables d'hôtes, d'un commerce de proximité en milieu rural ou d'une grande surface et des activités d'accueil dans les villages de vacances, centres de loisirs...

- Il participe à l'accueil de la clientèle et lui fait préciser ses besoins ou attentes,
- il assure une présence active sur le lieu d'accueil ou le lieu de vente,
- il se montre ouvert au dialogue,
- il contribue à la décoration du local d'accueil et du lieu de vente,
- il participe à l'entretien des locaux d'accueil ou du magasin et au rangement des réserves,
- il distingue l'origine, la composition, la variété, la date limite de consommation des produits vendus,
- il participe au conditionnement du produit, à la gestion des stocks et à l'approvisionnement du rayon,
- il met en œuvre les différents modes de conservation et de stockage des marchandises,
- il contribue à la tenue des documents commerciaux : factures, chèques, bons de commande, bons de livraison...
- il déchiffre l'ensemble des codes de l'étiquetage,
- il établit une fiche de caisse et procède à l'encaissement.

Architecture de la formation

La formation est organisée en modules d'enseignement général et en modules d'enseignement professionnel. Elle est complétée par un module facultatif de langue vivante. Elle comporte une formation en milieu professionnel (voir tableau ci-après).

1. Les modules d'enseignement général

Communs à toutes les options de CAPA, ils sont au nombre de quatre :

- le module MC.1 Expression française et communication
- le module MC.2 Traitement de données mathématiques
- le module MC.3 Éducation physique et sportive, santé et sécurité
- le module MC.4 Monde actuel

Ces modules permettent à l'élève d'acquérir et de consolider des connaissances de base et des savoirs généraux liés au développement de sa personnalité et de son autonomie, ils contribuent ainsi à son insertion non seulement dans le monde professionnel mais aussi dans la société.

2. Les modules d'enseignement professionnel

Au nombre de quatre, ils visent l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution des tâches confiées au titulaire du CAPA ainsi que l'acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension de ces pratiques.

Le module *Entreprise et vie professionnelle* ou *MP.1*, permet à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de se situer en tant que futur salarié dans les secteurs professionnels de l'option : services aux personnes et accueil-vente.

Le module *Bases scientifiques* ou *MP.2* vise l'acquisition des connaissances en biologie, éducation socio-culturelle et économie familiale et sociale nécessaires à la compréhension des techniques et pratiques professionnelles.

Le module *Techniques et pratiques professionnelles* ou *MP.3* est spécifique aux deux secteurs proposés dans le référentiel professionnel : services aux personnes et accueil-vente.

Le module *d'approfondissement professionnel (MAP)* permet d'approfondir ou de compléter utilement une partie de l'enseignement professionnel du MP.3. Il peut donc concerner, soit le secteur des services aux personnes, soit le secteur de l'accueil-vente. Cependant, l'établissement pourra choisir de travailler sur les deux secteurs et il lui appartiendra alors de répartir les 100 heures attribuées à ce module, à sa guise.

Il s'agit d'une spécialisation des compétences ou d'un élargissement, éventuellement à un secteur professionnel voisin.

Le MAP est écrit et mis en œuvre par l'établissement. Il doit être validé en début de formation par le DRAF.
Le choix doit être raisonné dans le cadre de l'environnement professionnel et du projet de l'établissement. Il doit être construit à partir d'une analyse de l'environnement socioéconomique et suivre les évolutions du milieu professionnel.

3. Le module de langue vivante

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire peut choisir un module optionnel de langue vivante. Ce module permet à la fois de consolider les acquis et de faciliter une éventuelle poursuite d'études vers le baccalauréat professionnel.

4. La formation en milieu professionnel

Elle s'effectue au sein d'organisations du secteur des services aux personnes et du secteur accueil-vente. Placé en situation professionnelle, le candidat utilise les connaissances et les techniques apprises en établissement de formation. La formation en milieu professionnel doit valoriser les aptitudes gestuelles du candidat et faciliter la liaison entre la pratique et la théorie. Elle constitue une confrontation aux réalités professionnelles et sociales. Elle est aussi l'occasion d'observations et de recueil d'informations susceptibles d'être réinvesties dans la formation en centre.

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire tient deux carnets de stage (un pour le secteur services aux personnes, un autre pour le secteur accueil-vente) où il relate les principales tâches et activités réalisées et leur fréquence. Les carnets doivent être remis aux examinateurs lors de l'épreuve n° 7 (épreuve ponctuelle terminale professionnelle ou épreuve terminale professionnelle associée).

PRÉSENTATION DES MODULES

Chaque module a un *objectif général* qui précise la capacité générale que doivent avoir atteint les candidats à l'issue de l'enseignement du module.

Cet objectif général est détaillé en *objectifs* qui structurent le module. Chaque objectif est décliné en *contenus* et *compétences attendues*.

Les compétences attendues sont la grille de lecture et d'interprétation des contenus. C'est en se référant à l'énoncé des compétences attendues que l'enseignant peut trouver matière à évaluation.

Les contenus se définissent aussi bien en termes de savoir-faire, de connaissances transmises, de méthodes, de techniques, qu'en termes de supports et d'activités pédagogiques.

Le module comporte en outre des *recommandations pédagogiques* qui, sans entraver l'autonomie de l'enseignant, lui proposent un complément méthodologique.

Organisation de la formation

Par la voie scolaire, en enseignement à temps plein, la formation est de 1 500 heures minimum auxquelles s'ajoutent des activités de soutien et l'enseignement facultatif des langues, sur 60 semaines en établissement. Les 1 500 heures d'enseignement correspondent à l'équivalent de 50 semaines complètes de 5 jours comptant en moyenne 30 heures d'enseignement par semaine (voir tableau ci-après).

La formation en centre est complétée par 14 à 16 semaines de formation en milieu professionnel dont 12 sont prises sur la scolarité.

Cette formation en milieu professionnel doit être fractionnée de manière à couvrir les phases caractéristiques du secteur professionnel.

Les familles ne pourront être acceptées comme lieu de stage que si elles sont adhérentes d'une association spécialisée (par exemple ADMR) et si elles sont déjà employeurs.

Pour les établissements relevant de l'article L 813-9, la formation en centre est de 800 heures.

Pour assurer les activités de soutien qui concernent les disciplines de français et de mathématiques, un potentiel global de 100 heures est mis à la disposition des équipes pédagogiques. Ce potentiel enseignant doit permettre non seulement d'assurer un soutien aux élèves en difficulté, mais aussi d'aider ceux qui en ont les capacités, de progresser et d'approfondir des disciplines, pour une éventuelle poursuite d'études.

Par la voie de l'apprentissage, la formation est de 400 heures minimum par an, en centre de formation. En général, elle se déroule sur 2 ans :

- 22 semaines en centre de formation,
- 72 semaines dans l'entreprise du maître d'apprentissage.

Par la voie de la formation professionnelle continue, la formation est de 800 heures en centre de formation.

Cette durée peut être réduite à 400 heures pour les candidats justifiant :

- soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle agricole à temps plein en rapport direct avec l'option préparée à l'entrée en formation,
- soit d'un niveau initial de formation de fin de cycle de détermination des lycées.

La durée de formation requise peut être réduite après positionnement tenant compte des acquis et des compétences professionnelles du candidat.

Architecture de la formation

Modules communs d'enseignement général (MC) : 450 heures

MC.1 Expression française et communication 100 h

MC.2 Traitement de données mathématiques 100 h

MC.3 Éducation physique et sportive, santé et sécurité 150 h

MC.4 Le monde actuel 100 h

Modules professionnels (MP) : 1 050 heures

MP.1 Entreprise et vie professionnelle 50 h

MP.2 Bases scientifiques des techniques professionnelles 150 h

MP.3 Techniques et pratiques professionnelles 750 h

MAP Module d'approfondissement professionnel 100 h
à l'initiative des équipes pédagogiques

Module de langue vivante : 100 heures (*module facultatif*)

Total : 1 500 heures minimum à 1 600 heures (*avec langue vivante*)

14 à 16 semaines de formation en milieu professionnel (dont 12 prises sur le temps scolaire)

Soutien en français et en mathématiques

Répartition indicative des horaires d'enseignements

Base de données de dotation des établissements

Disciplines	Enseignements		Horaire moyen hebdomadaire (à titre indicatif)	Pluri ****	Soutien ***	Concertation, suivi **	
	Horaire total	dont TP/TD (1)					
Français MC.1-MP.3	140 h (100 + 40)	45 h	2 h	10 h	50 h	30 h	* Module facultatif.
Mathématiques MC.2	100 h	30 h	2 h	20 h	50 h	24 h	** Le potentiel horaire global dégagé par les 12 semaines de stages prises sur la scolarité permet aux enseignants d'assurer le suivi des élèves pendant cette période et de participer aux nécessaires réunions de concertation des membres de l'équipe pédagogique.
EPS MC.3	150 h		3 h	10 h		36 h	
Histoire-Géographie MC.4	50 h	10 h	1 h			12 h	
Éducation socioculturelle MC.4-MP.1-MP.2-MP.3	200 h (25+10+20+125+20)	116 h	4 h	20 h		50 h	*** Pour le soutien, les enseignants disposent d'un potentiel horaire de 100 heures.
Sciences économiques et sociales et techniques commerciales MP.1-MC.4-MP.3	265 h (40+25+175+25)	160 h	5 h	10 h		60 h	**** Potentiel horaire complémentaire permettant l'organisation d'activités pluridisciplinaires dans le cadre du MP.3.
Biologie MP.2	100 h	50 h	2 h	20 h		22 h	
Bureautique MP.3 + pluri	110 h (100+10)	75 h	2 h			22 h	Le coordinateur bénéficie d'une décharge horaire d'une demi-heure par semaine et par classe.
Économie familiale et sociale MP.2-MP.3	285 h (30+210+45)	210 h	5 h	10 h		60 h	
Sciences et techniques professionnelles MAP (2)	100 h	70 h	2 h			22 h	(1) Les groupes de TP/TD sont inférieurs ou égaux à : - 25 élèves pour les disciplines générales - 16 élèves pour les disciplines techniques.
Langue vivante *	100 h	50 h	2 h			22 h	
Total	1500 à 1600 h	816 h	28 à 30 h	100 h	100 h	360 h	(2) Le module d'approfondissement professionnel est relatif au MP.3.

Modules communs à tous les CAPA

Module MC.1 : Expression française et communication

Discipline

Français

Horaire

100 h (dont 30 de TD)

Présentation du module

L'efficacité de la mise en œuvre de ce module suppose qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans le sens des termes qui en organisent l'architecture.

On entendra par objectifs la formulation des capacités qu'on cherche à faire acquérir à l'élève pour le munir du potentiel linguistique et culturel nécessaire à tout acte de communication. Ces capacités ont été réparties en deux grands ensembles : le premier regroupe et décline les capacités indispensables à la bonne réception et compréhension des messages, alors que le second concerne les capacités d'émission et d'expression. Il est évident que cette dichotomie n'est que d'ordre formel. Elle n'implique aucune hiérarchie ni chronologie dans le plan de formation choisi par le professeur, et toute activité répondant de l'objectif 1 doit trouver son écho immédiat dans l'objectif 2.

Les contenus d'enseignement se définissent aussi bien en termes de connaissances transmises qu'en termes de supports et d'activités pédagogiques. Ils visent à constituer pour l'élève un capital de savoirs et de méthodes auxquels il puisse se référer.

Ils sont le matériau disciplinaire dont le professeur dispose dans son enseignement.

Les compétences attendues des élèves se traduisent par tout fait ou activité observable, par toute production obtenue, par tout résultat à un exercice établissant que la capacité visée a été atteinte. C'est en se référant à l'énoncé de ces compétences que le professeur peut situer le niveau d'exigence de la formation et qu'il peut trouver matière à évaluation.

L'écriture d'un référentiel de formation est délibérément schématique.

Les recommandations pédagogiques qui lui font suite ont pour objectif de proposer un complément méthodologique en esquissant quelques démarches didactiques. Il ne s'agit pas là de se substituer à la responsabilité du professeur ni d'entraver l'autonomie de ses propres méthodes, mais de lui permettre d'orienter plus précisément son enseignement.

OBJECTIF GÉNÉRAL : S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale.

Objectif 1 – S’informer, se documenter, enrichir ses connaissances

CONTENUS D’ENSEIGNEMENT

COMPÉTENCES ATTENDUES

1.1 Saisir le sens global d'un texte lu

Lecture silencieuse de textes variés

- amélioration de la rapidité de lecture

- amélioration de la compréhension

Lecture méthodique d'extraits

Lecture suivie d'œuvres brèves et simples

- compter ou numéroter les mots, les lignes, les paragraphes
- repérer en temps limité un terme, une expression, une phrase, une ponctuation, une graphie particulière
- répondre à des questions précises sur le contenu du texte
- proposer un titre
- reformuler tout ou partie du texte
- proposer un thème, une idée directrice
- identifier les personnages, les lieux, les époques
- se référer au texte pour justifier une interprétation
- décrire un personnage, un lieu
- reformuler une péripétie, le dénouement d'un récit
- retrouver et situer un passage précis

1.2 Saisir le sens d'une information de source non écrite et en retenir le contenu

Écoute de documents sonores d'origines variées, observation de documents audiovisuels

Observation de documents iconiques ou graphiques

- répondre à des questions précises sur le contenu
- reformuler les messages
- verbaliser les informations contenues
- imaginer un titre, une légende, une vignette, une bulle

1.3 Rechercher, recueillir des informations dans un ensemble simple de données

Méthodes usuelles de classement

Recherche d'informations dans des documents usuels (fichiers, annuaires, catalogues, sommaires, tables des matières)

Recherche d'informations au cours d'enquêtes ou de visites

- rechercher un élément, un document précis en fonction d'un classement connu
- classer des éléments selon des critères donnés (alphabétiques, numériques, chronologiques, hiérarchiques...)
- relever des informations, des références pour répondre à des questions ou des consignes précises
- demander et noter des renseignements auprès d'organismes d'information
- interroger des individus pour renseigner un questionnaire préétabli

CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

COMPÉTENCES ATTENDUES

1.4 Élargir son lexique et enrichir son vocabulaire

Usage des outils lexicaux courants (dictionnaires, lexiques, glossaires)

Éléments de morphologie (dérivation, catégories) et de sémantique (polysémie, synonymie, antonymie)

- retrouver un mot en temps limité
- repérer les indications essentielles d'un article de dictionnaire
- repérer un radical, un préfixe, une terminaison
- pratiquer des substitutions de catégories
- choisir parmi plusieurs définitions le sens d'un mot en fonction du contexte
- expliquer le sens d'un mot dans un contexte donné
- relever les termes d'un champ lexical clairement défini

1.5 Comprendre une situation de communication simple

Identification des éléments d'une situation de communication

- repérer les interlocuteurs, le message, le support et le contexte
- repérer les données verbales du discours pour distinguer une idée d'un exemple, un fait d'une opinion
- identifier différents types de textes (informatif, narratif, argumentatif)

Objectif 2 – Produire des messages oraux ou écrits qui répondent à des situations de communication connues**2.1 Utiliser différents outils et supports de communication**

Pratique du téléphone, du Minitel

Travail sur questionnaires, formulaires, courriers de différents types

- entrer en communication ou répondre à un appel
- rechercher un numéro de téléphone, une adresse, un code donné
- remplir une demande de renseignements, une feuille de Sécurité sociale, un constat d'accident
- rédiger une lettre de demande de renseignements, de réclamation, de demande d'emploi, un curriculum vitae

2.2 Maîtriser son élocution dans des situations de communication déterminées

Recherche de l'intelligibilité et de l'expressivité dans des exercices formels

Recherche de l'aisance verbale dans des échanges oraux

- lire à haute voix ou réciter en maîtrisant le débit, le rythme et le volume
- produire des unités orales achevées
- participer à des jeux de rôles
- prendre la parole dans une discussion organisée
- adapter sa voix au type de discours

2.3 Acquérir les mécanismes élémentaires de la langue

Usage d'une graphie lisible et adaptée et d'une ponctuation cohérente

Principes d'orthographe d'usage et grammaticale

Construction raisonnée de phrases de structure simple

Usage raisonné des pronoms, des temps et modes usuels

- utiliser, selon les besoins, les caractères d'imprimerie et l'écriture cursive
- respecter des consignes de mise en page
- respecter les impératifs phonétiques
- appliquer les accords fondamentaux
- reconnaître les éléments constitutifs de la phrase et ses limites
- ponctuer un texte
- effectuer des exercices de réduction, d'expansion, de transformation de la phrase et de substitution de termes
- utiliser correctement les pronoms personnels et relatifs en les substituant au nom
- respecter les règles élémentaires de la concordance des temps

2.4 Restituer, à l'oral et à l'écrit, une information issue de la vie courante

Pratique de différentes modalités de restitution, adaptées à des situations précises

Exercices de narration et de description d'événements et de situations observés

- répondre à une demande simple en faisant appel à la mémorisation
- reformuler brièvement un message lu
- réorganiser un paragraphe, un texte, un récit, présentés en désordre
- transposer un dialogue en récit et réciproquement
- transposer un passage de BD en récit
- expliquer un itinéraire représenté schématiquement
- rendre compte d'une scène vécue, d'un phénomène observé
- construire un récit avec support (schéma narratif, document iconique, lexique donné)
- imaginer une suite, un début à un récit incomplet
- décrire un environnement précis ou imaginaire ; décrire une affiche, un poster, une carte postale
- expliciter le cadre et l'action d'un document audiovisuel

2.5 Exprimer une opinion, une appréciation, à l'oral et à l'écrit

Recherche d'exemples pour illustrer une idée

Recherche d'arguments pour justifier ou contredire une affirmation

Structuration d'un discours

- narrer un événement, décrire une situation en relation avec l'expression d'une idée ou d'une opinion
- exprimer les relations de causalité, de conséquence, d'hypothèse et de finalité pouvant exister entre deux ou plusieurs faits
- employer les connecteurs logiques appropriés
- construire des éléments d'introduction et de conclusion
- articuler deux ou plusieurs paragraphes

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Les élèves des classes de CAPA ont souvent des difficultés dans les disciplines générales et tout particulièrement en expression française du fait d'une scolarité mal vécue, lacunaire ou prématurément interrompue.

L'enseignement du français dans ces classes est particulièrement délicat, car les insuffisances dans les domaines de la compréhension et de l'expression verbales sont ressenties comme de véritables handicaps et sont génératrices de résignation, de méfiance ou de refus.

Faire en sorte que ces insuffisances ne soient pas un obstacle absolu à la pratique d'une profession est certes l'objectif premier de ce module, mais on fera tout pour ne pas s'en satisfaire et pour aller aussi loin que possible dans la voie d'un enrichissement linguistique et culturel. C'est pourquoi les supports d'études, les activités et les productions devront, sans pour autant l'ignorer, déborder le cadre de l'activité professionnelle proprement dite, pour s'étendre aux problèmes essentiels de la vie sociale et individuelle.

Le professeur doit donc accepter la réalité d'un niveau d'exigence élémentaire, et faire en sorte que les modalités de son enseignement ne soient pas la répétition de ce qui a déjà été rejeté ou inopérant.

Tout apport de connaissances doit trouver sa justification, a priori, dans l'expression d'un besoin ou la mise en évidence d'une nécessité. À titre d'exemple, savoir reconnaître ou construire un verbe au plus-que-parfait n'est que de peu d'intérêt tant que n'apparaît pas la nécessité de marquer l'antériorité d'un fait passé par rapport à un autre. Combien d'exercices ponctuels, correctement réalisés, demeurent sans effet durable, faute d'avoir été intégrés dans une démarche explicite de communication.

La référence constante à la vie pratique est donc indispensable, d'autant plus que, s'il subsiste des préparations au CAPA par la voie de la formation scolaire, la plupart de celles-ci se feront selon les différentes modalités de l'alternance.

L'hétérogénéité des publics sera sans doute la règle et on ne saurait trop conseiller au professeur d'évaluer le plus tôt et le plus précisément possible les préacquis de chacun de ses élèves afin d'éviter les redondances qui démobilisent ou les ellipses qui déroutent. La pédagogie individualisée peut paraître à certains une gageure, mais il faut se persuader qu'on n'arrivera à rien si l'on pense, dans une classe de CAPA, pouvoir faire avancer tout le monde du même pas et avec les mêmes exigences.

Objectif 1 1.1 D'une manière générale, la facilité et la rapidité de lecture passe par une familiarisation à la "matérialité" d'un texte, considéré comme objet de manipulation. C'est pourquoi il faut accoutumer les élèves à le visualiser et à le parcourir, à la recherche d'éléments précis, hors de toute préoccupation de sens.

Les exercices de compréhension se font après lecture silencieuse et individuelle. La lecture à haute voix n'est pas conseillée dans cet objectif, qu'elle soit le fait du professeur ou des élèves. Le contrôle de la compréhension peut prendre la forme de questions fermées, de QCM, de tableaux... Le recours à des logiciels adaptés est recommandé pourvu qu'il donne lieu à un suivi individualisé.

Avant toute forme d'explication, on doit s'efforcer de laisser aux élèves le loisir d'exprimer une hypothèse de lecture quant au motif, au sens, à l'intérêt du texte, tout en les incitant à justifier toute affirmation et toute appréciation en faisant référence au texte.

On privilégiera la lecture de contes ou de nouvelles au schéma narratif simple. Le professeur doit aider les élèves dans leur lecture et en organiser les étapes, mais il doit éviter tout exercice contraignant qui viendrait contrarier le plaisir de lire. Il saisira toutes les occasions de "faire la lecture" à ses élèves de passages caractéristiques d'œuvres diverses sans autre objectif que de retenir leur attention et leur intérêt.

- 1.2** On s'appuiera de préférence sur des enregistrements de documents radiophoniques ou télévisuels relatant des faits d'actualité. Dans les premiers temps, une écoute ou un visionnement de découverte peut être nécessaire ; des consignes et des indications préalables peuvent guider l'attention de l'élève. La prise de notes, si elle a lieu, ne doit pas être laissée à la seule initiative de l'élève et doit être effectuée dans un cadre méthodologique précis. Les copies de documents iconiques ou graphiques doivent être de bonne qualité et aisément identifiables par les élèves. Il faut se méfier de tout ce qui peut en dénaturer l'authenticité et rappeler une page de manuel ou un exercice de type scolaire.
- 1.3** On veillera à ce que les exercices soient récurrents tout au long de la formation. Plutôt que de présenter et utiliser les modes de classement de manière formelle et exhaustive, il est préférable de les aborder, en tant que de besoin, dans le cadre d'activités diverses et selon les nécessités d'autres disciplines. Le bon ordre des classeurs, des agendas ou cahiers de textes, des répertoires divers devrait être la première manifestation de l'atteinte de cet objectif. Si l'accès à un fichier informatisé est possible et utile pour les élèves, on ne peut qu'encourager son utilisation.
- 1.4** Il ne faut pas perdre de vue que les outils lexicaux peuvent se révéler inutiles sinon dangereux pour des usagers non avertis. C'est pourquoi on ne laissera pas l'élève se satisfaire d'une définition sans lui en demander une reformulation. L'usage du dictionnaire peut prendre un aspect ludique (imitation du "style" des définitions, jeu de définitions pour mots factices, lexique potentiel par décalage des termes, vitesse de recherche...). Tous les exercices lexicaux doivent tendre vers un but commun : aider l'élève à comprendre que le vocabulaire n'est pas anarchique et d'une densité insondable, qu'il répond à une organisation logique et que les signes morphologiques sont autant de repères qui permettent la saisie du sens.
- 1.5** On amènera progressivement les élèves à assimiler les notions élémentaires du schéma de communication : émetteur, récepteur, message, canal. On le fera en s'appuyant sur l'observation de situations de communication réelles, dans le cadre de la vie professionnelle et sociale, mais aussi par référence à des œuvres de fiction. À partir de documents écrits ou audiovisuels, et sur les bases d'une typologie simple, on accoutumera les élèves à relever les caractères spécifiques des sources d'un document informatif (*qui, à qui, quand, où, sous quelle forme ?*) ; à identifier le narrateur, les personnages, le cadre d'un récit ; à distinguer les éléments constitutifs d'une argumentation. En revanche on n'abordera qu'avec précaution les domaines de la connotation, de l'implicite et du ton du message.

Objectif 2

- 2.1** Il s'agit là de capacités transversales qui concernent l'ensemble des disciplines, toutefois, il n'est pas superflu que le professeur de français s'assure des compétences de ses élèves dans ce domaine et les assiste dans leurs démarches auprès des maîtres de stage et d'apprentissage et dans les différentes activités pluridisciplinaires qui supposent l'emploi de ces outils. On tentera, chaque fois que cela est possible de faire valoir l'expérience de chacun face aux contraintes de la communication de type administratif.
- 2.2** Les handicaps des élèves quant à l'expression orale sont souvent de type comportemental, ils sont la manifestation de timidités, de pudeurs et de positions, voulues ou subies, au sein du groupe.
Les exercices d'élocution (récitation, lecture à haute voix, jeu théâtral...) sont à présenter en tant que tels, au cours de séances spécifiques et avec des consignes limitées et précises. On insistera sur l'aspect technique de l'exercice : respiration, volume, rapidité...
- 2.3** À cette étape de la formation, il est hors de propos de dispenser des "leçons" de grammaire de type descriptif ou normatif. De la même manière, les exercices systématiques et répétitifs, portant sur un fait grammatical, sont de peu d'utilité. Si l'on souhaite toutefois tenter une approche explicative de la syntaxe, on fera de préférence appel à la grammaire dite distributive : distribution selon l'axe syntagmatique des composants immédiats de la phrase (groupe verbal et différents groupes nominaux) et selon l'axe paradigmatic, en classe d'équivalence (le nom et ses expansions, les pronoms, le verbe à l'infinitif, les propositions subordonnées...)
À la leçon de grammaire exhaustive, on préférera de brèves interventions répétées, à l'occasion des textes étudiés ou des productions des élèves. On peut corriger l'aspect occasionnel de cette démarche en faisant tenir des fichiers que les élèves complètent et auxquels ils peuvent se référer chaque fois qu'un fait grammatical est rencontré.
- 2.4/5** Ces deux sous-objectifs expriment l'aboutissement de la formation, mais ils sont tributaires des précédents. Ils sont complémentaires mais cependant hiérarchisés. Le premier fait davantage appel à des procédés, à des méthodes d'imitation, de reformulation, de transcription, à partir de supports donnés et selon des consignes très précises ; le second fait appel à l'autonomie du raisonnement, à l'imagination, à la créativité.
Pour l'un comme pour l'autre, il convient de se montrer pragmatique quant au niveau d'exigence et de procéder de manière très progressive. Mieux vaut s'assurer d'acquis modestes mais sûrs que de demeurer trop superficiel sur un plus grand nombre d'activités. Les productions proposées ne constituent pas un programme proprement dit ; elles sont néanmoins fortement indicatives du processus d'évaluation attendu.

Module MC.2 : Traitement de données mathématiques

<i>Discipline</i>	<i>Horaire</i>
Mathématiques	100 h (dont 30 de TD)

Présentation du module

Les trois capacités précisées ci-après, propres au raisonnement en mathématiques, sont transversales à l'ensemble du module. Elles seront mises en œuvre quel que soit le contenu traité

- 1 – Analyser des informations et préparer leur traitement
 - lire et comprendre les éléments de l'information
 - comprendre l'assemblage des éléments de l'information
 - traduire les informations (dessins, exemples, formules...)
- 2 – Mobiliser et utiliser des techniques de résolution de problèmes
- 3 – Résoudre des problèmes issus de la vie courante et de situations techniques et professionnelles :
 - résoudre (identification, techniques, propriétés, résolutions graphiques)
 - vérifier la cohérence et la pertinence des résultats
 - rendre compte des résultats

OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante.

ACTIVITÉS NUMÉRIQUES

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

EXEMPLES D'ACTIVITÉS

Calcul numérique

- effectuer des calculs numériques
 - les 4 opérations
 - puissance entière d'un nombre non nul
 - racine carrée d'un nombre positif
 - applications : utilisation des puissances de 10, calcul mental, ordre de grandeur, utilisation de la calculatrice

- écriture de nombres : écriture décimale, fractionnaire (fiches de stocks, relevés bancaires, bilans)
- manipulation de grands nombres et de petits nombres
- mesure du temps : durée d'un trajet

Proportionnalité

- expliciter les expressions telles que : "est le double de" ; "est trois fois plus grand que" ; "est le tiers de"...
- maîtriser le calcul proportionnel : détermination de la 4^e proportionnelle, pourcentages, coefficient multiplicateur, coefficient de proportionnalité, grandeurs proportionnelles, partages proportionnels

- application du calcul proportionnel à la résolution des problèmes empruntés aux modules professionnels :
 - dosages
 - débit
 - rendement
 - vitesse
 - masse volumique, densité
 - taux, taxes
 - chaîne des prix, factures simples (pourcentages successifs, pourcentages additifs)
 - placement (intérêt simple)
 - échelles (agrandissements, réductions)

GÉOMÉTRIE

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
Géométrie plane	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des constructions usuelles : lieux et figures (parallélogramme, rectangle, carré, triangle, trapèze, losange, disque) - utiliser les unités de longueur et d'aire (changement de systèmes d'unités) - calculer le périmètre et l'aire des figures usuelles - appliquer la propriété de Pythagore 	<ul style="list-style-type: none"> - raccordements - constructions (ove, anse de panier, ellipse...), plan cadastral - topographie (levée de plans) - trigonométrie du triangle rectangle
Géométrie dans l'espace	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des constructions usuelles (solides usuels : prismes, cube, cylindre, sphère) - utiliser les unités de volume et de capacité (changement de systèmes d'unités) - calculer le volume des solides usuels et l'aire des surfaces développées de ces solides - utiliser les formulaires de géométrie 	<ul style="list-style-type: none"> - cylindrée - cubage (estimation du volume, stocks)

ALGÈBRE

Calcul algébrique	<ul style="list-style-type: none"> - maîtriser somme et produit d'expressions algébriques - calculer la valeur numérique d'une expression algébrique 	<ul style="list-style-type: none"> - application aux formules de géométrie - application aux calculs financiers
Équations	<ul style="list-style-type: none"> - résoudre des équations du premier degré à une inconnue - résoudre des problèmes issus de situations techniques, professionnelles ou de la vie courante, à partir d'une équation donnée 	<ul style="list-style-type: none"> - application du calcul algébrique pour : <ul style="list-style-type: none"> · résoudre des problèmes empruntés au domaine professionnel · vérifier la cohérence des unités d'une formule - inéquations du premier degré à une inconnue

NOTION DE FONCTION

Approche de la notion de fonction

- reconnaître une fonction à partir
 - d'une formule
 - de tableaux numériques
 - de représentations graphiques issues de situations ou de revues techniques, professionnelles, ou de la vie courante
- mettre en évidence les relations de dépendance entre les mesures de deux grandeurs (notion de fonction)

Approche de fonctions particulières

- réaliser un tableau numérique à partir d'une formule de type $f(x) = ax + b$
- réaliser une représentation graphique à partir d'une formule
- réaliser une représentation graphique à partir d'un tableau numérique
- réaliser un tableau numérique à partir d'une représentation graphique

- situation de proportionnalité à partir :
 - d'une formule, d'un tableau, d'une représentation graphique
 - résolution graphique de problèmes d'optimisation (1^{er} degré)
 - lectures d'abaques simples
 - coefficient d'une droite (pente)
 - impôts sur le revenu (fonction affine par intervalles)
 - gain moyen quotidien (GMQ)

STATISTIQUE DESCRIPTIVE

Organisation de données statistiques (tableaux)
Effectifs, effectifs cumulés
Fréquences, fréquences cumulées

- lire et réaliser les diagrammes
 - en bâtons,
 - en secteurs
 - en bandes
 - des histogrammes

- diagramme polaire
- utilisation de logiciels graphiques
- lecture de diagrammes figuratifs
- utilisation de revues intégrant les statistiques
- revues et documents techniques

Représentations graphiques
Paramètres de position

- déterminer un mode ou une dominante
- calculer une moyenne

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Recommandations pédagogiques générales

L'ensemble des connaissances formelles du programme a fait l'objet de développement dans les classes de collège. De nombreux élèves de CAPA, pour diverses raisons, n'ont pas assimilé ces connaissances lorsqu'elles leur ont été présentées. Les développer une nouvelle fois ne fait que raviver en eux le souvenir de difficultés antérieures. Les remédiations sont pourtant nécessaires, en particulier dans le domaine des techniques opératoires.

À cette fin, on utilise des supports d'exercices empruntés aux secteurs et activités professionnelles ou issus de la vie courante. C'est au cours des résolutions, mettant en œuvre des méthodes et techniques de raisonnement, que l'enseignant traite les notions formelles. Elles s'imposent dans ce cas comme un passage obligé pour la compréhension des problèmes concrets.

Capacités à développer

La liste des capacités induit une méthode pédagogique applicable pour chacune des activités du programme, mais aussi pour la résolution des exercices et des problèmes :

- *Analyser des informations et préparer leur traitement*
 - lire et comprendre les éléments de l'information
 - comprendre l'assemblage des éléments de l'information

Ces capacités liées à l'analyse d'une information sont essentielles pour l'élève. Souvent les élèves qui n'arrivent pas à résoudre les problèmes sont les mêmes que ceux qui ont des difficultés de lecture. Le professeur de mathématiques peut inviter son collègue de français dans le cadre d'ateliers pluridisciplinaires afin d'aider les élèves sur les problèmes de

- compréhension des mots (au plus, au moins, vaut, autant que, tout élément, quel que soit, etc.)
 - compréhension des assemblages (et, ou, si... alors, équivalent...)
 - compréhension des graphiques (unités, définition des axes d'un repère, origine, variables...)
- *Traduire les informations (dessins, exemples, formules...)*

Ceux qui rédigent des énoncés ou des documents ne s'expriment pas forcément dans le même registre de langage que celui du public auquel ils s'adressent. Les élèves n'ont pas tous le même registre de langage. Les professeurs aident les élèves à traduire les informations qui leur sont soumises dans leur propre langage en les incitant à traduire ces informations par des dessins ou schémas, par des exemples, par la reformulation. Pour ce faire, l'enseignant habitue l'élève à travailler à l'aide de son cahier de brouillon, sur lequel il effectue ces opérations de transcoding.

- *Mobiliser et utiliser des techniques de résolution de problèmes*

Les professeurs varient les supports d'exercices, développent des stratégies de résolution, présentent des méthodes de raisonnement. Ils insistent sur la transversalité des techniques. Ils exigent des élèves qu'ils aient la connaissance des techniques de base (simplification des fractions, calcul proportionnel, repérage d'axes, application de formulaires...).

Les enseignants insistent sur le choix de méthodes pour résoudre un exercice en exigeant des élèves qu'ils rédigent sur leur brouillon les réponses aux deux questions :

- qu'est-ce qu'on me demande ?
- qu'est-ce qu'on me donne ?

- *Résoudre des problèmes issus de la vie courante et de situations techniques et professionnelles :*

- résoudre (identification, techniques, propriétés, résolution graphique...)
- vérifier la cohérence et la pertinence des résultats
- rendre compte des résultats obtenus

Ces capacités permettent d'établir des relations entre les mathématiques et les disciplines qui les utilisent. Elles donnent du "sens" à l'enseignement des mathématiques en filières professionnelles. Elles se prêtent naturellement aux séquences d'interdisciplinarité. La cohérence d'un résultat (ordre de grandeur, rejet d'une solution...) est liée aux opérations manipulées et aux nombres qui s'y rapportent.

Le soin, la clarté, la rédaction sont des préoccupations permanentes. L'enseignant doit éduquer l'élève, l'apprenti ou le stagiaire dans ce sens. La rédaction des grilles de correction doit attester de cette exigence-là.

Les professeurs portent une attention particulière :

- à l'utilisation des calculatrices et font précéder le calcul-machine par une recherche de l'ordre de grandeur
- au choix du nombre de décimales significatives.

Dans tous les cas où le support du problème est emprunté aux situations techniques et professionnelles, le professeur de mathématiques insiste sur le choix des unités et l'affectation de l'unité des résultats numériques (volumes, aires, statistiques...)

Méthodes

Une appropriation mathématique, pour un élève, ne saurait se limiter à la connaissance formelle de définitions, de résultats, de techniques et de démonstrations. Il est indispensable que les connaissances aient pris du sens pour lui, à partir de questions qu'il s'est posées et qu'il sache les mobiliser pour résoudre des problèmes. Pour atteindre ces objectifs, les séquences courtes (informations données par le professeur, exercices d'application directe) doivent se combiner avec des séquences plus longues de réflexion et de recherche. Celles-ci peuvent être centrées sur l'étude de situations diverses : situations interdisciplinaires, mettant en jeu des outils mathématiques variés.

En ce qui concerne les statistiques : les professeurs utilisent les revues technico-économiques, les ouvrages, les quotidiens, qui publient quantité de diagrammes, tableaux et courbes statistiques.

On insiste sur les problèmes de lecture et de réalisations graphiques, sur les différents modes de représentations, sur le choix des unités, sur le choix des amplitudes de classes et sur les conséquences de ces choix sur l'interprétation des données.

Module MC.3 : Éducation physique et sportive, santé et sécurité

Présentation du module

1. Objectif

Ce module permet de développer non seulement des aptitudes motrices, mais aussi des aptitudes de coopération et de communication nécessaires à l'insertion professionnelle et sociale de l'élève. Ainsi, il s'agit d'une part de faire évoluer les pratiques physiques des élèves dans une optique de santé et de sécurité et d'autre part de faire exprimer les diverses représentations sociales qu'ont les élèves à propos du sport.

Les éléments de biologie intégrés au programme permettront à l'élève de comprendre globalement le fonctionnement de son corps et de mettre en œuvre des principes de sécurité et d'hygiène nécessaires au maintien d'une bonne santé.

Ces objectifs seront atteints par la mise en œuvre d'activités physiques et sportives pertinentes en corrélation avec l'option, le public, les contingences matérielles et l'environnement immédiat.

2. Lecture et mise en œuvre du programme du module

La conception de ce module implique qu'il soit mis en œuvre sur une durée de deux années en formation initiale ou par la voie de l'apprentissage et sur un volume horaire de 150 heures. À travers cet horaire global consacré essentiellement aux pratiques sportives, seront abordées successivement les notions de biologie (30 heures environ) et de sécurité (15 heures environ).

Il va de soi que tous les objectifs et sous-objectifs identifiés dans ce référentiel doivent être abordés. Cependant l'organisation de la formation est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique et la priorité de certains objectifs devra être clairement énoncée dans la progression élaborée par les enseignants.

Les différentes parties du programme seront poursuivies à travers l'élaboration d'un projet d'éducation physique et sportive qui porte sur les activités choisies pour atteindre de manière équilibrée les objectifs de l'éducation physique (arrêté du 24 mars 1993 ; JO du 27 mars 1993 : pages 4921 et 4922).

<i>Disciplines</i>	<i>Horaires</i>
EPS	105 h
Santé-sécurité	45 h
Total	150 h

Ces choix s'opèrent en se référant au classement des activités physiques et sportives en cinq domaines d'action :

- les actions se situant dans un environnement physique stable telles que l'athlétisme, la natation, la gymnastique sportive...
- les actions s'effectuant dans un environnement physique instable, telles que les activités de pleine nature
- les actions à visées esthétiques et expressives telles que la natation synchronisée, le patinage, les activités de gymnastique sportive...
- les activités d'opposition interindividuelles, telles que les activités de combat, les jeux de raquettes...
- les actions de coopération et d'opposition telles que les sports collectifs et certains jeux traditionnels.

Cette présentation a pour ambition de souligner que le choix des activités physiques et sportives enseignées s'effectue à partir de leurs effets attendus sur le développement des conduites motrices.

3. Organisation du module

Le programme est organisé en trois objectifs en interaction constante ; dans chaque activité enseignée, ces trois objectifs sont indissociables, l'enseignant gardant toute liberté pour favoriser l'une ou l'autre entrée, en fonction de son projet.

Apprendre son corps en activité

Développer son potentiel moteur et la connaissance des activités physiques et sportives
Découvrir et établir des relations interindividuelles pour participer à des actions collectives

OBJECTIF GÉNÉRAL : Pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d'insertion professionnelle et sociale.

Objectif 1 – Apprendre son corps en activité

La poursuite de cet objectif, incluant des notions de biologie, fera apparaître la nécessité de découvrir de nouvelles sensations, comme celle du "plaisir à bouger", de bien-être, le besoin de découvrir des possibilités nouvelles de son corps et de rencontrer différemment les autres.

La finalité d'un tel enseignement n'est pas d'expliquer de manière mécaniste le fonctionnement de l'homme, mais d'aboutir, comme le prescrit l'objectif principal, à une gestion éclairée et responsable, non seulement de sa vie physique, mais plus généralement de sa santé.

COMPÉTENCES ATTENDUES

CONNAISSANCES ASSOCIÉES

COMMENTAIRES-ILLUSTRATIONS PÉDAGOGIQUES

Gérer ses déplacements au cours d'activités mobilisant les filières énergétiques

- identifier les caractéristiques de son corps en mouvement
- identifier les difficultés rencontrées, les facteurs de réussite au niveau moteur et physiologique au cours de l'activité ; les verbaliser
- adapter sa motricité

Gérer un effort prolongé

- se préparer à l'effort physique
- fournir le "juste" effort en intensité et en durée
- récupérer des efforts fournis

Agir en sécurité

- identifier et exprimer les différentes sensations propres à son corps

- la fonction respiratoire : organisation schématique de l'appareil respiratoire, principes du transport sanguin, des gaz respiratoires
- la fonction circulatoire : organisation schématique de l'appareil circulatoire, fonction respiratoire du sang
- la surface d'échanges entre le sang et l'air

- principes et règles de l'échauffement

- approvisionnement énergétique et alimentation :
 - manifestations de l'énergie
 - sources énergétiques dans les aliments : les sucres rapides, les sucres lents

- les perceptions proprioceptives et kinesthésiques (postures, équilibres, contractions musculaires, relâchement, entonomie, etc.)
- les perceptions liées au rapport espace-temps : rotations, balancés, accélération, espaces proche et lointain, avant/arrière...

À partir d'activités pratiques telles que VTT, ski, kayak (domaine instable), natation, athlétisme (domaine stable) permettre à l'élève de vérifier la fréquence cardiaque et le rythme respiratoire en situation d'efforts, de les comparer à une situation de repos et de les mettre en relation.

Il s'agit ici de sensibiliser les élèves à la période d'échauffement, à s'économiser, à récupérer à la fatigue.

Montrer des échantillons d'aliments contenant des glucides (glucose, fructose, glycogène).
Détection des glucides dans quelques aliments.

Il sera utile de sensibiliser les élèves aux causes d'altérations de ces différentes perceptions.

COMPÉTENCES ATTENDUES

- identifier les risques et adapter son action motrice en fonction de ses possibilités

- développer les points faibles identifiés auparavant

CONNAISSANCES ASSOCIÉES

- les lois anatomiques, physiologiques, de mécanique des mouvements de coopération, d'économie d'effort
- les effets bénéfiques
- les effets nocifs
 - les accidents musculaires, ligamentaires, osseux
 - le surentraînement
- les précautions à prendre :
 - respect des rythmes alternés (sommeil/veille)
 - hygiène alimentaire
 - régulation de la thermie
 - les excès : tabac, alcool, drogue...

- préparation physique
 - musculation
 - souplesse
 - endurance
 - adresse
 - équilibre et appuis

COMMENTAIRES-ILLUSTRATIONS PÉDAGOGIQUES

Il sera utile de se reporter aux documents publiés par l'INRAP (*Le corps en situation professionnelle*, *Le corps oublié* [en cassette], EPS et sécurité).

Définition des termes suivants :

- courbature, contracture
- élongation, claquage
- entorse, luxation
- fêlure, fracture

À partir de situations vécues, construire des exemples de repas adaptés aux activités.

Lors d'activités physiques, il conviendra d'aider chaque élève à évaluer ses manques et de lui proposer des remédiations correspondantes.

Objectif 2 – Développer son potentiel moteur par la pratique et la connaissance des activités physiques et sportives (APS)

Réaliser une performance dans les activités pratiquées (performance : niveau de jeu, niveau atteint, niveau de pratique)

- s'informer pour agir : prendre les informations dans le milieu pour construire un projet d'action
- gérer le couple vitesse/précision
- mobiliser l'énergie de façon optimale
- créer des déséquilibres
- enchaîner des actions continues
- créer des réponses nouvelles

- principes et règles d'action
 - logique interne de l'activité
 - techniques
 - règlements (codes et matériels)
 - consignes de sécurité

Afin de permettre une meilleure performance, on veillera à adapter les situations de formation aux possibilités des élèves, tout en restant dans la logique de chaque activité.

Il conviendra alors de choisir des activités pertinentes dans les 5 domaines énoncés en accord avec les attentes et les besoins des élèves, en cohérence avec les conditions matérielles et le projet d'établissement.

Organiser la sécurité dans la pratique des APS

— par rapport à soi

- savoir gérer le couple risque/sécurité :
 - repérer les risques de la situation dans l'action
 - choisir le moment opportun et le rythme approprié pour agir
 - doser sa force et sa vitesse
 - utiliser les réchappes apprises, dans les situations imprévues

— par rapport au milieu

- gérer le couple risque/affectivité
- repérer les variables, les changements
- choisir les outils appropriés

- évaluation des risques

- les différentes techniques de réchappes et de chutes

- nature des incertitudes

- connaissance des parades

- choix du matériel

- tenue adaptée

- rangement et entretien des matériels

La notion de sécurité inhérente à chaque APS, devra faire l'objet de contenus spécifiques indissociables des pratiques.

Associer les élèves au choix du transport et à la mise en place du matériel pour toutes les APS enseignées.

Objectif 3 – Découvrir et établir des relations interindividuelles pour participer à des actions collectives

Cet objectif a l'ambition de prendre en compte les difficultés qu'ont certains élèves à s'intégrer à un groupe en tant qu'acteur, à accepter les autres dans leurs différences, à s'investir dans une tâche commune. L'enseignant doit développer leurs aptitudes d'intégration à un groupe social et tenter de transformer les représentations sociales qu'ont les jeunes des sports "médiatisés".

Être acteur à part entière dans des actions engagées

- agir en fonction des autres et des règles de l'activité
 - reconnaître et accepter les autres
 - accepter l'organisation interne du groupe
 - accepter la tâche
- apprécier et accepter son rôle
- assumer une tâche

- règlement des activités

- connaissance des consignes et des contraintes liées à la tâche

Il convient d'identifier à travers la pratique des activités proposées, les savoirs liés à la coopération et à la communication, et, de ce fait, de proposer des situations et des outils de formation adéquats.

Coopérer

- communiquer
 - verbalement dans l'action
 - verbalement hors de l'action : proposer une stratégie
 - non verbalement
- aider, s'entraider

- émission du message : les codes, les décodages
- les outils de communication : grilles, schémas, graphiques...
- les sens des gestes, les codes
- les différentes parades dans les activités pratiquées
- les appuis et les soutiens

Les situations actives d'appropriation sont à privilégier : responsabiliser les élèves à l'arbitrage, au management, à l'évaluation, aux parades.

Module MC.4 : Monde actuel

<i>Disciplines</i>	<i>Horaires (dont horaire de TP)</i>
Histoire-Géographie	50 h (10 h)
Éducation socioculturelle	25 h (10 h)
Sciences économiques et sociales	25 h (10 h)
Total	100 h

Présentation du module

Le module MC4 a pour objectif une initiation à la compréhension du monde d'aujourd'hui et une préparation à la vie civique, sociale, culturelle et économique afin de s'y insérer.

Chaque discipline apporte un éclairage spécifique et contribue avec les deux autres à une initiation de l'approche globale d'une réalité. Les connaissances disciplinaires sont toujours resituées dans le cadre de l'objectif général ; elles s'appuient sur des études de cas, des analyses de faits d'actualité et sur une documentation concrète, régulièrement renouvelée.

Les trois disciplines, histoire-géographie, éducation socioculturelle et sciences économiques et sociales visent respectivement l'atteinte des objectifs 1, 2 et 3. Cependant certains contenus peuvent être abordés conjointement et de façon complémentaire par deux disciplines voire trois.

Par exemple : l'association loi 1901 en éducation socioculturelle et les associations de consommation en sciences économiques et sociales ou bien les codes principaux du langage, de l'image en éducation socioculturelle et leur utilisation dans les supports publicitaires en sciences économiques et sociales ou bien certains problèmes de société. Parmi eux, on pourra évoquer la montée de l'intolérance, les violences, le tabagisme, l'alcoolisme, les drogues, les maladies sexuellement transmissibles, les menaces sur l'environnement. L'un ou l'autre de ces thèmes sera choisi à l'initiative des enseignants du module et en fonction de la connaissance du groupe. Des heures de travaux en groupe restreint sont prévues pour ces thèmes.

L'étalement de ce module sur deux ans permet d'y consacrer deux heures par semaine, mais des regroupements horaires partiels (une journée ou une demi-journée) peuvent être envisagés.

OBJECTIF GÉNÉRAL : À partir de différentes approches de l'environnement social, prendre conscience des droits, des devoirs et responsabilités du citoyen.

Objectif 1 – Acquérir des repères géographiques, historiques et civiques permettant de comprendre la France d’aujourd’hui

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Organisation de l’espace français

- atouts et contraintes du milieu
- répartition des hommes dans l'espace national
 - espace rural
 - espace industriel
 - espace et activités tertiaires
- découpages administratifs de la France

- localiser des faits géographiques
- analyser quelques situations géographiques

- préciser le rôle des élus et le fonctionnement des collectivités locales

On tiendra compte des acquis des élèves issus ou non des classes de troisième. Le support pédagogique privilégié sera la carte lue, observée, parfois réalisée. On ne cherchera pas à réaliser une nomenclature pseudo exhaustive mais on réfléchira sur la nouvelle organisation de l'espace national qui s'accompagne d'une redistribution des hommes.

Il faudra s'en tenir à l'essentiel : l'exercice au plan local de la démocratie. On évitera toute description trop précise des procédures administratives. Les documents de la vie quotidienne : feuille d'impôts locaux, vignette automobile, facture d'eau seront utilisés largement.

La France et son environnement international

- la France dans l'Union Européenne

- la France dans le monde :
 - la francophonie
 - l'aide aux pays en voie de développement
 - la présence française

- relativiser une réalité géographique en observant des données à des échelles différentes

On distinguera l'Union Européenne de l'Europe occidentale, on évoquera le problème de l'Est européen. Ne pas abonder dans l'étude des institutions de l'Union Européenne mais montrer comment la vie des Français est conditionnée par les règlements européens.

On insistera sur le rayonnement international de la France qui se singularise par rapport à d'autres puissances moyennes. La réflexion sera amorcée par l'observation d'une carte localisant les pays francophones : rappel des dominations passées, influence culturelle. L'aide aux pays en voie de développement et la présence militaire dans le monde permettront d'illustrer le poids de la France dans la vie internationale.

La France, une démocratie libérale

- repérages chronologiques	- se repérer dans le temps	On construira avec la classe une frise chronologique de la chute de l'Ancien Régime à 1945 (ne pas y consacrer plus de deux heures) ; elle sera poursuivie tout au long de la formation.
- la France depuis 1945	- décrire une évolution historique récente - analyser une évolution historique (notion de cause et de conséquence)	On insistera sur le bilan de la Deuxième Guerre mondiale et sur l'indispensable reconstruction économique et morale qui échoit au régime issu de la résistance. On rappellera la mise en place de la Quatrième République qui marque le retour à la démocratie libérale.
- la Cinquième République, ses institutions	- identifier le fonctionnement des institutions et le rôle des élus nationaux	On insistera sur l'État de droit, la séparation des pouvoirs, la référence aux droits de l'homme, le pluralisme politique. On pourra utiliser le matériel de vote : bulletins, professions de foi.
- les mutations de la société · évolution de l'emploi · l'État providence et les organismes de protection	- identifier les principaux organismes de la protection sociale	On insistera sur le caractère récent, évolutif de cette protection. On mettra en parallèle le système de protection sociale avec ceux d'autres pays à travers l'I.D.H. (indice de développement humain).

Objectif 2 – Élaborer une réflexion sur la diffusion de l'information sociale et culturelle

Le professeur d'éducation socioculturelle sensibilise les élèves aux moyens utilisés dans la diffusion de l'information, tant au plan local que général. Il les initie à une lecture active et critique de l'information écrite et audiovisuelle.

À travers ces objectifs, il s'agit de faire prendre conscience aux élèves, de la nécessité de s'informer, tout en s'efforçant d'acquérir une distance critique face aux traitements de l'information et aux images.

Enfin, à partir de quelques exemples choisis dans les programmes de télévision, l'enseignant sensibilise à la compréhension du rôle de ce média dans la diffusion d'une culture de masse. En effet, la télévision est aujourd'hui le premier moyen d'accès, parfois le seul, des jeunes à l'information et à la culture ; il importe donc, pour favoriser les prises de conscience nécessaires à la formation d'un citoyen averti et actif, et à l'exercice de l'autonomie, de privilégier l'étude de ce média. Aussi favorisera-t-on à terme, chez les jeunes, le dépassement de leurs propres habitudes et pratiques.

La diffusion de l'information dans l'environnement local

- dans l'établissement
 - les supports de la communication interne dans le cadre de la vie scolaire, associative et du CDI

- repérer, observer, identifier les signes visuels de la communication

- porter un regard critique

- définir une association loi 1901

- en dehors de l'établissement
 - les supports de l'information locale, journaux, radios, télévision régionale, affiches, bulletins, brochures, dépliants, panneaux

- prendre conscience de la diversité des supports de communication et de leur adéquation à un public en fonction d'un message

Sensibiliser les élèves, stagiaires et apprentis à tous les signes visuels des activités sociales et culturelles de l'ensemble de l'établissement.

Faire observer la diversité des supports : affiches, panneaux, bulletins d'information.

On utilisera des méthodes actives :

- élaboration d'une grille d'observation
- recherche de l'information, individuellement ou par petits groupes
- mise en commun

La découverte de la vie associative sera l'occasion d'étudier les associations loi 1901, à travers l'association des élèves : création, statuts, fonctionnement.

À travers quelques exemples, faire comprendre la diversité des supports et leur spécificité, en fonction de la nature des informations, du public visé, des moyens mis en œuvre. Ce sera l'occasion d'aborder, notamment à travers un journal local, le traitement de l'information et de sensibiliser les élèves aux manifestations liées à leur environnement culturel : patrimoine, théâtre, musées, galeries, bibliothèques, centres culturels...

On essaiera de montrer le rôle de l'image : à cette occasion, on pourra collaborer avec le professeur de sciences économiques et sociales pour analyser le message publicitaire (objectif 3).

La communication à travers la presse et la télévision

- sources, traitement et diffusion de l'information

- reconnaître la diversité du traitement de l'information à travers la presse écrite et audiovisuelle
 - relativiser les informations véhiculées par les médias
 - analyser de façon critique le traitement et la diffusion de l'information : choix, mise en page, rôle des images

En utilisant les sources d'information nationale et internationale, on fera prendre conscience du cheminement de l'information entre l'événement et le lecteur ou le spectateur.

On montrera qu'il y a plusieurs façons de traduire une même réalité. L'analyse ne peut être exhaustive, on se limitera à quelques exemples pris dans l'actualité récente. On s'appuiera sur la presse quotidienne nationale, et sur des émissions de télévision : journaux télévisés, magazines d'actualité.

- télévision et culture

- prendre conscience des différentes formes de culture véhiculées par la télévision

À travers quelques émissions (jeux, feuilletons, variétés...) on essaiera de montrer :

- l'exploitation de la sensibilité individuelle et collective et les phénomènes d'identification
- l'uniformité de certains produits proposés mais aussi la variété et la richesse des programmes qui permettent d'effectuer un choix lucide.

On abordera aussi succinctement

- l'aspect économique (audimat, publicité...)
- l'organisation générale de la télévision en France (service public, secteur privé, CSA).

Compte tenu du temps imparti, on se limitera à quelques exemples en se gardant de trop généraliser, et on évitera une approche par trop manichéenne de la culture proposée par la télévision.

Objectif 3 – Situer dans leur environnement les actes de la vie du consommateur et de la vie familiale et effectuer les démarches courantes

Cet objectif vise à préparer l'élève à une bonne insertion dans la société.

Afin de faciliter l'enseignement et de le rendre plus efficace, il paraît important de tenir compte des motivations ou du vécu des jeunes pour aborder les différents thèmes.

Dans une société devenant de plus en plus complexe, il est nécessaire de les aider à analyser de façon la plus objective possible, la réalité économique, à s'approprier un vocabulaire spécifique et à développer leur sens critique et leur autonomie.

Chaque fois que cela sera possible on s'appuiera sur des documents réels et on soulignera les aspects pratiques en veillant à l'acquisition de compétences transversales.

L'acte de communication

– l'achat des biens et services :

- situer les actes de la vie du consommateur et effectuer des démarches courantes

• l'étiquetage des produits

- interpréter des étiquettes

On étudiera notamment l'étiquetage de produits alimentaires, de textiles, de biens d'équipement, de médicaments, de produits dangereux. À cette occasion on abordera les labels et les appellations de même que l'affichage des prix.

• la publicité

- analyser un message publicitaire

On présentera différentes formes de publicité et supports publicitaires dans le souci d'éveiller l'esprit critique de la classe. La réglementation de la publicité sera évoquée à cette occasion. L'étude du message publicitaire pourra être menée en collaboration avec le professeur d'éducation socioculturelle.

• la réglementation des ventes

- faire appliquer ses droits d'acquéreur

On abordera les différentes formes de vente : par correspondance, à domicile, par téléphone... ainsi que quelques pratiques (ventes à crédit, ventes promotionnelles, soldes...). L'étude d'un contrat de vente permettra d'illustrer ce chapitre.

COMPÉTENCES ATTENDUES	COMPÉTENCES ATTENDUES	COMPÉTENCES ATTENDUES
<ul style="list-style-type: none"> • les techniques de vente • la facturation de biens et de services • les paiements • le service après-vente 	<ul style="list-style-type: none"> - repérer les méthodes influençant le consommateur - interpréter et contrôler une facture donnée - effectuer des règlements à partir de différents moyens de paiement - identifier les conditions décrites dans la garantie 	<p>On développera notamment les pratiques des grandes surfaces.</p> <p>On observera des factures relatives à des produits (biens d'équipement...) et des services (EDF, eau, téléphone, billets de transport...).</p> <p>On pratiquera la rédaction de chèques, de mandats, de TIP, et on visualisera différents types de cartes en expliquant leur fonctionnement.</p> <p>La comparaison de quelques bons de garantie suffira.</p>
<p>– l'information et la défense du consommateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les lieux d'information et les lieux de recours 	<p>On fera connaître notamment au plan local et au travers des médias, quelques exemples d'actions et d'adresses. Des tableaux synthétiques pourront faciliter l'approche.</p>
<p>– l'analyse de l'acte de consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> • les besoins • le ménage : unité de consommation • l'évolution de la consommation 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les types de besoins - définir le ménage - citer les évolutions les plus marquantes 	<p>L'observation de données statistiques est indispensable, elle pourra concerner différents domaines.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • le budget 	<ul style="list-style-type: none"> - schématiser un budget familial 	<p>À l'occasion de cette étude on abordera l'impôt et l'assurance avec les documents correspondants de même que l'épargne et le crédit. Par ailleurs le constat amiable pourra être traité dans le contexte de l'assurance.</p>
<p>– la place de l'acte de consommation dans l'économie, le circuit économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - repérer les principaux agents du circuit dans un schéma établi 	<p>On relèvera notamment les relations entre les ménages et les autres agents du circuit (aussi appelés secteurs institutionnels).</p>

Les actes de la vie individuelle et familiale

- les actes de la vie civile

- les régimes matrimoniaux

- l'évolution de la famille
 - composition des familles
 - modes de vie des familles

- situer les actes de la vie individuelle et familiale et effectuer les démarches courantes
- citer les démarches à accomplir

- citer les régimes matrimoniaux

En plus des actes de base (mariage, naissance, décès), on observera les documents qui en sont issus (fiche d'état-civil, passeport, carte d'identité)... et on fera remplir les demandes préliminaires.

On tentera à l'aide de schémas ou d'exemples, d'expliquer les différentes situations et de souligner les conséquences en résultant.

Cette partie du programme ne sera pas obligatoirement évaluée. Des statistiques serviront de supports à l'étude des changements enregistrés en France.

On soulignera les nouveaux partages des tâches et des responsabilités en essayant d'en analyser les causes. On pourra aborder à cette occasion la progression de l'union libre, du divorce, des familles recomposées, par rapport au mariage traditionnel.

Répartition horaire indicative

Objectif 1 Organisation de l'espace français La France et son environnement international La France, une démarche libérale	18 heures 10 heures 22 heures (50 h d'histoire-géographie)
Objectif 2 La diffusion de l'information dans l'environnement local La communication à travers la presse et la télévision	10 heures 15 heures (25 h d'éducation socioculturelle)
Objectif 3 L'acte de communication Les actes de la vie individuelle et familiale	18 heures 7 heures (25 h de sciences économiques et sociales)

Module de langues vivantes

Discipline

Langues vivantes

Horaire

100 h

Présentation du module

Ce module permet aux élèves volontaires de consolider et d'approfondir leurs connaissances en langues vivantes. Il comporte un objectif général décliné en cinq objectifs.

On entend par objectifs la formulation des capacités qu'on cherche à faire acquérir à l'élève, ce qu'ils doivent être capables de faire grâce à l'usage de la langue étrangère dans des situations de la vie courante. Les situations décrites ont été choisies en fonction de l'expérience, des intérêts et des besoins personnels et professionnels des élèves. Le choix a été effectué par des enseignants, de manière assez empirique mais il s'inspire largement de travaux récents sur la pédagogie des langues ainsi que des programmes qui ont cours dans l'Enseignement agricole et à l'Éducation nationale.

Les contenus comportent des fonctions (ce que le langage permet de faire), des notions (ce qu'il permet d'exprimer) et des thèmes. Pour l'étude de ces contenus, on pourra se reporter aux documents suivants :

- brochure numéro 001 F 4619/89 (CNDP, annexe V de l'arrêté du 13.11.1980, disciplines d'enseignement général aux CAP)
- B.O. numéro spécial 24 mai 1990, référentiels des domaines généraux des CAP.

Ce module ne comporte pas de progression pédagogique ; il ne doit donc pas être lu et utilisé de manière linéaire. Il servira de guide dans la préparation des cours, mais il appartiendra au professeur de choisir les situations de communication qui permettront d'atteindre les objectifs et de sélectionner des fonctions, des notions, et contenus linguistiques correspondant à ces situations.

Il n'existe pas de correspondance contraignante, de liaison obligatoire ligne à ligne, entre les compétences attendues et les contenus : les mêmes fonctions, les mêmes notions, les mêmes éléments syntaxiques ou lexicaux peuvent apparaître dans des situations de communication différentes. Par ailleurs, il ne suffit pas qu'un objectif soit atteint une fois, qu'une fonction soit bien utilisée en une occasion. L'apprentissage passe par une pratique intensive de la langue étrangère et on s'attachera à consolider les acquis par des rebrassages et des ré-activations.

- OBJECTIF GÉNÉRAL :**
- communiquer dans une langue étrangère, oralement et par écrit, dans des situations de la vie courante
 - développer par le contact avec l'étranger, la curiosité et l'esprit critique
 - permettre une poursuite de la formation

Objectif 1 – Établir une relation avec quelqu'un

CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

COMPÉTENCES ATTENDUES

L'identité, l'âge, la profession, l'adresse

- attirer l'attention
- saluer... prendre congé
- interroger
- décrire
- répéter ou faire répéter
- préciser ou faire préciser
- exprimer des sentiments, des goûts, des préférences

- se présenter
- faire la connaissance d'un interlocuteur
- solliciter des informations sur une tierce personne

Objectif 2 – S'exprimer et faire s'exprimer

La famille, l'habitation, le village, la ville, la région, les habitudes et les activités quotidiennes

- décrire
- exprimer des sentiments, des goûts, des préférences
- porter un jugement

- s'exprimer et faire s'exprimer sur son cadre de vie, son environnement

La formation, les matières enseignées, l'internat, le foyer, les clubs, les camarades

- présenter, expliquer, s'informer, comparer, apprécier, évaluer

- s'exprimer et faire s'exprimer sur son cadre de vie, son environnement

Les vacances (préparation, déroulement), les études, la vie professionnelle, la vie familiale

- exprimer le futur, le temps, la durée, la chronologie
- exprimer des souhaits, des craintes, des espoirs
- exprimer la condition, la probabilité
- présenter, situer l'événement dans le passé
- rapporter, apprécier, juger des faits passés
- exprimer la satisfaction, la déception, le regret

- s'exprimer et faire s'exprimer sur ses projets
 - à court terme
 - à moyen terme
 - à long terme
- s'exprimer et faire s'exprimer sur un événement vécu du passé récent ou lointain

Objectif 3 – Communiquer dans des situations de la vie courante

Les magasins, les petits achats usuels, le logement (chez l'habitant, en auberge de jeunesse, à l'hôtel), le camping, les repas, les transports

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- attirer l'attention- saluer, remercier, prendre congé- formuler une demande- résoudre un problème de compréhension (reformuler, faire reformuler)- exprimer l'ignorance, l'incertitude, l'hypothèse, l'étonnement- exprimer l'ordre, l'interdiction- conseiller- exprimer une quantité, un prix, une heure, une distance, une direction | <ul style="list-style-type: none">- demander et donner des informations :<ul style="list-style-type: none">· demander et indiquer une direction· demander et donner l'heure· demander ou indiquer un prix- comprendre des panneaux de signalisation (en ville, sur la route...)- lire un plan, une carte- maîtriser des éléments pratiques de la vie quotidienne à l'étranger- procéder à des achats, se loger, se nourrir, se déplacer, téléphoner- tirer des informations essentielles des médias (presse, télévision...) |
|--|--|

Repas, sorties, cinéma, discothèque, préparation d'une fête, d'une soirée, organisation d'une visite technique, d'une visite culturelle

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- accepter, refuser poliment- exprimer la possibilité, l'impossibilité- exprimer ou solliciter un souhait, une suggestion, une proposition, une préférence- demander à quelqu'un de faire quelque chose | |
|--|--|

Objectif 4 – Communiquer dans des situations professionnelles

L'entreprise ou l'exploitation agricole (caractéristiques essentielles), les productions, les techniques agricoles, les marchés, les habitudes de consommation, la place de l'agriculture dans le pays, comment les agriculteurs sont perçus par leurs compatriotes, protection de l'environnement et gestion de l'espace rural

- décrire
 - interroger
 - comparer
 - rendre compte, relater
 - expliquer succinctement un fonctionnement
- présenter en termes simples les caractéristiques essentielles d'une entreprise ou d'une exploitation agricole française (exploitation familiale, celle de l'établissement scolaire, du maître de stage...)
 - se faire présenter ou présenter en termes simples une entreprise étrangère (à l'occasion de voyages, séjours, stage à l'étranger)
 - s'informer de réalités professionnelles étrangères (techniques, savoir-faire...)

Objectif 5 – S'informer sur la vie à l'étranger, sur la civilisation étrangère

Cet objectif est transversal et se retrouve à des degrés divers dans les objectifs précédents. Il ne peut donner lieu à un programme exhaustif et détaillé.

Éléments essentiels du cadre géographique, de l'histoire, de l'organisation politique et économique du pays, aspects caractéristiques de la vie quotidienne et de l'actualité (politique, économique, sociale, scientifique, culturelle), éléments essentiels de la culture et de la civilisation du pays

- interroger, décrire, comparer, exprimer des idées, des sentiments...
- s'informer sur la vie à l'étranger, sur la civilisation étrangère

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

1. Le public

Il est composé d'élèves volontaires. Cependant il est indispensable de connaître les conditions dans lesquelles ces élèves ont étudié les langues avant d'entrer dans la filière CAPA. La plupart des élèves, stagiaires ou apprentis sont issus des classes de 4e et 3e préparatoires ou 4e et 3e technologiques. Le plus souvent ils éprouvent de sérieuses difficultés en enseignement général et n'ont vraisemblablement pas atteint le niveau de fin de classe de 3e des collèges. Il est donc nécessaire que l'enseignant procède à une évaluation des acquis afin de tenter une remise à niveau pour les uns, de permettre une poursuite d'études pour les autres. Différents entre eux aussi par l'âge, le vécu personnel (familial et social) les élèves le sont également par les prises de position vis-à-vis d'une langue étrangère, allant du refus hostile à une adhésion émouvante parfois.

2. Adaptation des attitudes pédagogiques et des activités proposés

L'expérience a montré que le stage professionnel à l'étranger constitue un moyen privilégié pour créer chez l'élève le besoin de communiquer et peut lui permettre de retrouver le désir et le plaisir d'apprendre. On n'oubliera pas en effet que l'enseignant enseigne mais que c'est l'élève qui éprouve ou n'éprouve pas le désir d'apprendre, décide de le faire et y parvient en partie grâce à l'aide de son professeur, en partie grâce à sa motivation et son implication personnelle.

On aura donc recours à :

- *l'aide au travail personnel*

La situation d'échec dans laquelle se trouvent de nombreux élèves s'explique en partie par une maîtrise insuffisante des techniques de documentation et des difficultés persistantes à organiser leur travail personnel. Trop souvent encore ces aptitudes sont considérées à tort comme acquises. On n'hésitera donc pas à entraîner dès le début de la formation et dans le cadre d'une action interdisciplinaire concertée, à la tenue d'un classeur, du cahier de textes personnel, au travail personnel sur document (au CDI par exemple) et à la consultation du cahier de textes de la classe.

- *une pédagogie différenciée*

Pour ne pas nuire à l'unité du groupe, on aura intérêt à viser pour tous et au même moment la poursuite des mêmes objectifs et à organiser les activités autour des mêmes thèmes. Néanmoins si les élèves progressent ce sera à coup sûr par des voies différentes ; il n'est donc pas indispensable qu'ils fassent tous la même chose au même moment et au même rythme ni qu'ils aboutissent tous à la même production.

On diversifiera :

- les formes d'expression : orale et écrite mais aussi l'expression par le geste et la manipulation (on aura recours par exemple au découpage, montage et collage pour la réalisation d'affiches, de plaquettes publicitaires...)
- les stratégies d'apprentissage (inductif/déductif, visuel/auditif, ...)
- les outils : rétroprojecteur, magnétophone, vidéo, informatique

- *une pédagogie du succès*

En tendant vers une individualisation des rythmes d'apprentissage, on s'efforcera de valoriser toute réussite, même partielle. Il conviendra d'abord de mettre l'élève en confiance, de lui donner ou de lui redonner le goût d'étudier une langue étrangère. On ne soulignera pas les lacunes mais on fera découvrir à l'élève qu'il n'est pas totalement démuné dans un certain nombre de situations concrètes de communication et qu'il est capable d'améliorer ses performances (repérage de mots transparents, entraînement à l'anticipation, à l'inférence...)

- *une pédagogie du contrat et du projet*

On cherchera à impliquer les élèves dans le choix, la définition, la réalisation et l'exploitation de projets (voyages d'études ou rencontre avec un intervenant anglophone par exemple).

3. Situation de communication

La mise en œuvre du référentiel conduira l'enseignant à sélectionner des situations inspirées de la vie quotidienne.

On entraînera aux quatre aptitudes en proposant des activités faisant appel à une gradation dans le niveau de difficulté.

La prise en compte de la dimension technique et professionnelle se fera à l'occasion de conversations, de l'étude de documents présentant les réalités techniques, économiques, sociales ou culturelles liées à la spécialité professionnelle.

On s'efforcera de choisir des thèmes en fonction des goûts et des besoins des élèves et en collaboration avec les enseignants des modules techniques.

De manière générale, on entraînera les élèves à rechercher des informations à usage professionnel et à parler de leur activité professionnelle présente ou future.

L'étude de la "langue de spécialité" sera abordée avec prudence et discernement.

Ainsi l'étude du "lexique de spécialité" sous forme de listes et de mots est à éviter.

De même, on évitera en grammaire, dans toute la mesure du possible, la formulation de règles théoriques qui gênent souvent le réflexe et ne conduisent pas à l'acquisition des automatismes essentiels.

LE SOUTIEN EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES

Le français et les mathématiques se partagent le potentiel horaire de 100 heures.

En termes de contenus aussi bien qu'en termes de modalités d'enseignement, le soutien, tout particulièrement, doit être envisagé en fonction des besoins et des potentialités de chaque élève. Ceci implique trois impératifs.

Le premier réside dans la constitution de groupes d'élèves, variables dans leurs effectifs et répondant à des critères avant tout pédagogiques. Pour concilier ce principe et les contraintes des emplois du temps la démarche suivante est proposée. Pendant une période correspondant à une ou plusieurs séances d'enseignement, le professeur de français constitue un groupe homogène, selon ses propres critères. Dans le même temps, le professeur de mathématiques intervient auprès du reste de la classe, groupe nécessairement hétérogène, mais peu différent de la configuration habituelle de la classe et avec lequel on peut prolonger les activités ordinaires. Pendant la période suivante, c'est au tour du professeur de mathématiques de prendre l'initiative. Pour imparfaite que soit cette solution, elle permet cependant de véritables moments d'enseignement individualisé.

Le deuxième impératif est la conséquence du premier. Le professeur de français se doit d'élaborer un "programme de soutien", construit pour partie sur des objectifs de remédiation, pour partie sur des objectifs d'approfondissement. En effet si un groupe peut être constitué en fonction de lacunes caractérisées, il peut l'être tout autant pour cultiver les points forts d'un certain nombre d'élèves. Ces types de soutien ne sont évidemment pas exclusifs de celui qui répond à des nécessités conjoncturelles, en relation immédiate avec le déroulement de la formation.

Enfin, aucune démarche de soutien ne peut être mise en œuvre sans une évaluation minutieuse des compétences. Évaluation initiale, permettant de situer les élèves en fonction des pré-acquis de la formation, évaluation formative continue permettant de déceler régulièrement les retards et les progrès de chacun.

Le respect de ces trois principes peut donner au soutien ses réelles dimensions : pouvoir, si besoin est, revenir en deçà des objectifs et des exigences de la formation et aller au-delà chaque fois que cela est possible.

Référentiel de formation

Module MP.1 : Entreprise et vie professionnelle

<i>Discipline</i>	<i>Horaire</i>	<i>Cours</i>	<i>TP/TD</i>
Économie	40 h	15 h	25 h
Éducation socioculturelle	10 h	4 h	6 h

Présentation générale

Ce module vise à familiariser les élèves avec les organisations de services en milieu rural. La pédagogie est essentiellement inductive et active notamment par des travaux en groupe. Ce module doit, en outre, préparer les élèves à leurs stages qui se dérouleront obligatoirement dans les deux secteurs : services aux personnes et accueil-vente.

OBJECTIF GÉNÉRAL : Se situer dans l'environnement socioéconomique

Objectif 1 – Découvrir dans un territoire les organisations de services en milieu rural

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES
<p>1.1 Découvrir un territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - approche sensible du paysage (le regard, l'écoute, le toucher, l'odorat) 	<ul style="list-style-type: none"> - parcourir physiquement le paysage - utiliser ses sens pour percevoir le paysage - exprimer ses propres perceptions à l'oral et à l'écrit 	<p>Déterminer un territoire exploitable par la classe. Cet objectif ainsi que le suivant ne peuvent être atteints que par des déplacements sur site. Dans les séances de lecture du paysage, la démarche inductive doit être privilégiée.</p>

- données géographiques : situation, relief, climat...
- héritages historiques et culturels (marques d'histoire, patrimoine bâti, indices d'évolution du territoire)
- données sociales et économiques (les différentes activités économiques, les réseaux de communication, l'habitat, l'urbanisation, le tourisme...)
- mise en commun et interprétation des données attendues

- utiliser des outils : cartes géographiques, hydrographiques, dessins, schémas, photos
- repérer les éléments du patrimoine
- restituer les informations recueillies sous forme de documents simples (compte rendus, dossiers, panneaux d'exposition...)
- définir le territoire

Alternance de séances sur le terrain et en salle

1.2 Inventorier et situer les organisations de services en milieu rural

- pratique du minitel, Internet, fichier CDI, pages jaunes, téléphone
- pratique de l'enquête (questionnaires), interviews, visites
- intervenants extérieurs

- mettre en œuvre des outils de recueil d'informations adaptés à la recherche sur le territoire
- localiser la totalité de ces organisations

En relation avec objectif 1 du MP.3.
Cet objectif 1.2 ne peut se réaliser qu'avec des déplacements sur le territoire

Objectif 2 – Caractériser ces organisations en fonction de leur nature

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES
<p>2.1 Distinguer ces organisations en fonction de leurs activités socioéconomiques dans le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - modes de classement <ul style="list-style-type: none"> · caractère de proximité des services · secteur d'activité : médical, commercial, éducatif, social, familial, culturel... · finalité : but lucratif, but non lucratif 	<ul style="list-style-type: none"> - sélectionner les informations utilisables à partir de l'objectif 12 - identifier et classer les organisations 	
<p>2.2 Compléter sur le plan juridique l'identification des organisations répertoriées dans le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - principales caractéristiques concernant les : <ul style="list-style-type: none"> · sociétés · associations · administrations · entreprises individuelles · coopératives · familles (quand elles sont employeurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les principales caractéristiques juridiques des organisations du territoire 	<p>Relation avec MC.4.</p> <p>Cet objectif doit se limiter à des apports théoriques complémentaires aux acquis des 3 objectifs précédents.</p>

Objectif 3 – Utiliser des éléments du droit du travail

- les conditions légales du travail : durée du travail, convention collective, rémunération, représentation du personnel, inspection du travail, règlements des litiges, formation professionnelle, départ de l'entreprise
- les accidents du travail et les maladies professionnelles
- l'hygiène et la sécurité dans l'entreprise

- citer les principales conditions légales du travail
- identifier le rôle des conventions collectives
- lire et contrôler une fiche de paie
- citer les conditions de reconnaissance d'un accident du travail et des maladies professionnelles
- citer les règles d'hygiène et de sécurité

Les contenus de cet objectif peuvent être traités au travers des enquêtes dans les organisations de services en milieu rural.
L'enseignement sera le plus concret possible.

Module MP.2 : Bases scientifiques des techniques professionnelles

<i>Discipline</i>	<i>Horaire</i>	<i>Cours</i>	<i>TP/TD</i>
Biologie	100 h	50 h	50 h
Économie familiale et sociale	30 h	30 h	
Éducation socioculturelle	20 h	20 h	
Total	150 h	100 h	50 h

OBJECTIF GÉNÉRAL : Acquérir les données scientifiques essentielles nécessaires à la compréhension des techniques professionnelles.

Objectif 1 – Présenter les caractéristiques générales du monde vivant

CONTENUS

Les grands groupes d'êtres vivants : virus, bactéries, plantes sans fleurs, plantes à fleurs, invertébrés, vertébrés

Niveaux d'organisation du monde vivant : cellule, tissus, organes, appareils, organismes

COMPÉTENCES ATTENDUES

- citer les différents groupes d'êtres vivants

- décrire succinctement et schématiser les principaux niveaux d'organisation du vivant

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Il ne s'agit pas d'une étude exhaustive, mais de montrer, à l'aide d'exemples, et en utilisant un vocabulaire simple, la diversité du monde vivant.

Cellule animale : membrane, noyau, cytoplasme, organites	- décrire succinctement et schématiser la cellule animale	L'étude des cellules se basera sur des observations microscopiques. Les organites ne seront pas présentés de façon exhaustive ; on mentionnera plus particulièrement la mitochondrie.
Comparaison avec la cellule végétale et la cellule procaryote	- citer, par comparaison avec la cellule animale, les caractères spécifiques de la cellule végétale et de la cellule procaryote	
Nutrition, respiration, circulation, excrétion, reproduction, communication (système nerveux)	- citer les grandes fonctions vitales ; les localiser chez l'homme	Les fonctions ne seront pas développées. Elles seront simplement localisées dans le corps humain.

Objectif 2 – Expliquer sommairement les principes de la nutrition humaine

Anatomie de l'appareil digestif de l'homme	- légènder un schéma de l'appareil digestif et en identifier les différentes parties	
Composition des aliments : glucides, lipides, protides, eau, vitamines, sels minéraux	- expliquer et localiser les différentes étapes de la digestion	La structure des molécules organiques ne sera pas détaillée. Sera principalement dégagée la notion de molécules complexes constituées de l'assemblage d'unités simples.
Étapes de la digestion ; principe et localisation		
Notion de simplification moléculaire en vue de l'absorption et de l'utilisation des nutriments	- définir la notion de nutriment	
Rôle des nutriments : apport de matière et d'énergie	- citer les rôles des nutriments dans l'organisme	
Rôle de l'appareil circulatoire dans le transport des nutriments, échanges gazeux, élimination des déchets	- montrer les relations entre la digestion, la respiration, la circulation et l'excrétion	

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES
Schémas des appareils respiratoire, circulatoire et excréteur	- légender les schémas de l'appareil respiratoire, de l'appareil circulatoire et de l'appareil excréteur	Cette partie doit être traitée en lien étroit avec le module MP.3. Elle fera l'objet de travaux dirigés (étude ou élaboration de menus, recherche documentaire...).
Notion de régime alimentaire	- comparer les régimes alimentaires adaptés aux différents âges de la vie	
Évolution des besoins nutritionnels en fonction de l'âge (nourrisson, enfant, adulte, personne âgée)	- identifier les sources de nutriments dans un régime alimentaire donné	

Objectif 3 – Présenter les microorganismes, leur incidence sur la santé humaine et les conséquences de leur présence dans les aliments

Diversité du monde microbien : virus, bactéries, levures, moisissures, protozoaires	- citer les différents groupes de microorganismes ; les classer selon leur taille et leur forme	L'approche de l'omniprésence des microorganismes peut être réalisée sous forme de travaux pratiques (boîtes, contact...). L'identification des réservoirs de microorganismes sera l'occasion d'évoquer les maladies nosocomiales.
Omniprésence des microorganismes : eau, air, surfaces, homme...	- identifier les réservoirs de microorganismes	
Relation des microorganismes avec leur hôte ou leur environnement : caractères saprophyte, pathogène, commensal, parasite	- donner une définition simple des termes : saprophyte, pathogène, commensal, parasite	

L'infection microbienne :

- réaction de l'organisme à l'infection microbienne :
 - voies de pénétration, barrières naturelles
 - réaction inflammatoire : caractéristiques, différentes étapes

Notion d'immunité

- repérer les différentes voies de pénétration dans l'organisme et les barrières naturelles
- définir la notion de porteur sain
- identifier les différentes phases de la réaction de l'organisme à l'infection microbienne
- définir l'inflammation et identifier ses différentes étapes

À cette occasion, le problème des MST sera abordé.

Il ne sera pas demandé aux élèves de décrire les différentes étapes de la réaction immunitaire spécifique, mais seulement d'en définir les différents acteurs.

Microbiologie des aliments :

- sources de contamination des aliments : eau, atmosphère, locaux, homme...
- besoins nutritifs
- facteurs de développement : eau, oxygène, température
- flore utile, flore d'altération
- flore pathogène : toxi-infections alimentaires (salmonellose, staphylococcus aureus, listériose, botulisme)

- identifier les sources de contamination des aliments
- citer les principaux facteurs de développement des microorganismes dans les aliments et expliquer sommairement leur influence
- expliquer sommairement les conséquences de la présence des microorganismes dans les aliments

On insistera plus particulièrement sur le facteur température pour sensibiliser les élèves à la nécessité du respect de la chaîne du froid ou de la liaison chaude.

Des travaux pratiques peuvent être mis en œuvre (fabrication de yaourt, évolution d'un fromage, d'un fruit...).

Pour les toxi-infections alimentaires, on précisera : les principaux symptômes, la durée d'incubation, les facteurs responsables. On s'appuiera sur des cas concrets.

Prévention et traitement :

- prévention et traitement des maladies infectieuses au niveau de l'individu :
 - vaccins, sérums
 - antiseptiques, antibiotiques

- donner une définition simple et les principales caractéristiques des vaccins et des sérums
- donner une définition simple et les principales propriétés des antibiotiques et des antiseptiques

Les élèves pourront à cette occasion relever dans leur carnet de santé les vaccinations effectuées.

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - mesures d'hygiène : hygiène des personnes, organisation des locaux, organisation du travail, nettoyage, désinfection... 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les mesures d'hygiène relatives au matériel, aux locaux et aux personnes - donner une définition simple des termes : nettoyage et désinfection 	<p>Les mesures d'hygiène pourront être illustrées par les observations des élèves en stage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - procédés de destruction ou d'inhibition des microorganismes : <ul style="list-style-type: none"> · matériel : stérilisation · aliments : réfrigération, congélation, pasteurisation, stérilisation, atmosphères modifiées, traitements ionisants 	<ul style="list-style-type: none"> - définir les principaux procédés de destruction ou d'inhibition des microorganismes 	<p>L'approche des procédés de conservation des aliments est à traiter en liaison avec le module MP.3 (objectif 8).</p>

Objectif 4 – Identifier les publics des services

ESC+ESF : cet objectif (durée 50 h) a pour objet essentiel de sensibiliser les élèves aux publics (et aux besoins de ceux-ci), qu'ils rencontreront pendant leur formation et après, dans la vie active.

<p>Les principaux publics des services et leurs caractéristiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - établir une typologie des publics concernés par les services - repérer, à partir de documents variés (écrits, iconiques, audiovisuels) des caractéristiques représentatives de chaque public - considérer les évolutions récentes de ces publics 	<p>La pédagogie doit être nécessairement active et partir d'observations et d'analyses de documents variés. En plus des activités effectuées en classe, le professeur proposera aux élèves de compléter leurs connaissances par des émissions de radio et de télévision (magazines, fictions) appropriées. L'enseignant pourra organiser des discussions sur les représentations des élèves par rapport aux différents publics et à leur évolution. Ce sera l'occasion de favoriser les techniques et méthodes de travail de groupe (écoute, interventions ordonnées, reformulations, synthèse).</p>
<p>4.1 Éléments de sociologie</p>		

- la famille
- l'enfant
- l'adolescent
- l'adulte
- les personnes handicapées
- les personnes malades et/ou hospitalisées

4.2 Éléments de psychologie

- l'enfant
 - évolution des caractéristiques physiques et des caractéristiques psychologiques
- l'adolescent :
 - évolution des caractéristiques physiques et des caractéristiques psychologiques
- la personne handicapée :
 - les différents types de handicaps
 - les problèmes rencontrés par les handicapés
- la personne âgée :
 - les transformations physiques dues au vieillissement
 - les conséquences psychiques dues au vieillissement

- identifier les différents statuts juridiques de la famille
- repérer l'évolution des familles

- acquérir des notions simples sur le développement physique et affectif de l'enfant
- acquérir des notions simples sur le développement physique et affectif de l'adolescent
- citer les différents types de handicaps
- rechercher les problèmes rencontrés
- acquérir des notions simples sur les transformations physiques de la personne âgée
- citer des comportements dus à la maladie et au vieillissement

Pour chaque catégorie de personnes, présenter sous forme de tableau, les structures d'accueil et leurs caractéristiques.

Cf. module MP.1.

Il est recommandé d'utiliser des documents, tableaux statistiques (INSEE, INED).

Mariage, divorce, PACS seront abordés.

Cf. MC.4.

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES
<p>4.3 Connaissance du consommateur et du client</p> <ul style="list-style-type: none"> - besoins et désirs - motivations - freins - détermination de segments de marché homogènes selon quelques variables <ul style="list-style-type: none"> · géographique · revenus · culture · âge · formation - définition de quelques variables concernant des clients d'organisations de Services en milieu rural, présentes sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - acquérir les notions fondamentales du comportement des consommateurs - connaître les bases de la segmentation du marché - déterminer les caractéristiques de clients des organisations présentes sur le territoire 	<p>L'objectif est de sensibiliser les élèves au fait que les clients d'une organisation présentent des caractéristiques communes sur lesquelles on peut agir en adaptant l'offre et en communiquant avec eux.</p>

Module MP.3 : Techniques et pratiques professionnelles

<i>Discipline</i>	<i>Horaire</i>	<i>Cours</i>	<i>TP/TD</i>
Éducation socioculturelle	125 h	25 h	100 h
Bureautique	100 h	25 h	75 h
Français	40 h	25 h	15 h
Économie sociale et familiale	210 h		210 h
Techniques commerciales	175 h	50 h	125 h
Activités pluridisciplinaires	100 h		
Total	750 h	125 h	525 h

OBJECTIF GÉNÉRAL : À partir des consignes données, être capable de mettre en œuvre, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, les techniques liées aux services aux personnes, à l'accueil et à la vente.

Objectif 1 – Identifier et utiliser les outils de l'information et de la communication professionnelles

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES
1. Le poste informatique - identification	- identifier les composants d'un poste informatique : unité centrale, écran, clavier, souris, imprimante, scanner - identifier les supports de mémorisation : disque dur, disquette, cédérom	L'élève devra simplement connaître les éléments de base d'un poste informatique et le vocabulaire essentiel s'y rapportant.

<ul style="list-style-type: none"> - utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - repérer les menus et ouvrir un programme - utiliser les différents éléments du poste 	<p>Il s'agit de reconnaître les différents icônes et les programmes s'y rapportant.</p> <p>L'objectif n'est certes pas de former des secrétaires. Cependant, il est recommandé de maîtriser le mieux possible l'utilisation du clavier (placement des doigts, connaissance des différentes touches).</p> <p>En fonction, du niveau des élèves, du matériel dont dispose l'établissement, il est conseillé de réaliser quelques travaux pratiques permettant de comprendre l'utilisation d'un scanner.</p>
<p>2. Initiation à un traitement de texte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - saisir un texte, le mettre en forme, le sauvegarder, le modifier, l'imprimer - élaborer un tableau simple 	<p>Réaliser un court texte, une affiche, un tract, un texte simple, à partir de travaux pratiques, est ici le niveau de compétences attendu.</p>
<p>3. Les outils télématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Minitel - l'Internet 	<ul style="list-style-type: none"> - s'initier à la manipulation de ces deux outils 	<p>L'objectif est de consulter les données courantes de la vie pratique et professionnelle (horaires de train, annuaire électronique...).</p> <p>Cf. objectif 2.1 du MC.1.</p>
<p>4. Les outils bureautiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - le téléphone et ses accessoires (répondeur enregistreur, télécopieur) - le photocopieur 	<ul style="list-style-type: none"> - s'initier à la manipulation de ces outils 	<p>Des séances de travaux pratiques permettront aux élèves de se présenter au téléphone, de prendre, transmettre et enregistrer un message. Pour le photocopieur, il serait souhaitable que les opérations essentielles soient maîtrisées (agrandissement, réduction, montage...).</p>
<p>5. Les outils de la communication visuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - affiches et panneaux d'exposition - rétroprojecteur - appareil photos - projecteur de diapositives 	<ul style="list-style-type: none"> - concevoir un panneau d'exposition simple. - réaliser des affichettes, des photographies, des montages visuels - lire et respecter les consignes d'utilisation 	<p>On profitera de certaines opportunités (journée portes ouvertes, manifestations diverses, expositions de travaux d'élèves) pour réaliser des supports simples. L'élève devra se familiariser avec la manipulation de ces appareils grâce à des séances de travaux pratiques (il ne s'agit pas de réaliser des diaporamas, mais toutefois de maîtriser la prise de vue).</p>

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES
<p>6. Les outils de la communication audiovisuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - téléviseur - magnétoscope - caméscope 	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser ces appareils : <ul style="list-style-type: none"> · lire et respecter les consignes d'utilisation · procéder aux réglages de base · programmer et enregistrer une émission 	<p>L'objectif est de former des gens capables d'utiliser correctement des matériels dans le cadre de leur vie pratique et professionnelle.</p>
<p>7. Les outils sonores</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaîne haute fidélité - matériel de sonorisation 	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser les différents éléments d'une chaîne haute fidélité - installer des microphones, des amplificateurs, des haut-parleurs - effectuer les réglages nécessaires 	<p>Les élèves pourront mettre en œuvre leurs capacités lors de manifestations dans l'établissement ou à l'extérieur.</p>

Objectif 2 – Adapter son expression orale et écrite à des situations professionnelles

<p>1. La communication verbale orale et écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise de parole <ul style="list-style-type: none"> · le trac · la maîtrise de soi · la respiration · le corps · la voix · situations difficiles 	<ul style="list-style-type: none"> - oser parler : <ul style="list-style-type: none"> · comprendre d'où provient le trac · maîtriser son trac · prendre conscience de sa respiration · utiliser des techniques pour adapter sa respiration dans différentes situations · adapter sa position pour être à l'aise · mettre en œuvre des techniques pour mieux utiliser sa voix · adapter son comportement lors de situations conflictuelles, imprévues... 	<p>Ce module se veut un complément du module MC.1 (expression française et communication) ; il s'agit avant tout ici de proposer des activités pédagogiques en relation avec des situations professionnelles vécues.</p> <p>D'une manière générale, on s'attachera à multiplier les exercices et les techniques permettant d'améliorer l'expression orale des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> · exercices de décontraction, de relaxation · exercices respiratoires · exercices de placement de la voix, d'articulation, de débit, d'accentuation et d'intonation... · exercices corporels <p>Ces différentes activités pourront se conduire en relation avec l'enseignant d'EPS ou d'intervenants extérieurs : comédien, orthophoniste...</p>
--	--	--

- l'intervention devant un public

- lire à haute voix
- raconter et intéresser
- s'initier aux techniques de l'exposé
- préparer un entretien d'embauche et une demande de stage

On saisira les opportunités d'animations de publics divers. (cf. objectif 6).

Cette approche de l'exposé (avec supports visuels) permettra aux élèves de préparer l'entretien de l'épreuve professionnelle.

- le message et sa communication :

· l'observation et l'écoute

- acquérir et utiliser des méthodes pour améliorer l'observation et l'écoute des différents publics
- demander des renseignements
- faire préciser

On veillera à multiplier les mises en situation concrètes et professionnelles à la fois dans le domaine des services aux personnes et dans celui de l'accueil-vente.

· le questionnement et la reformulation

- reformuler d'une manière claire et précise des informations, des consignes, des notices, des modes d'emploi, des prescriptions...

· la transmission par oral ou par écrit

- rendre compte, expliquer
- transcrire une communication téléphonique
- aider à la lecture d'une notice, ou autres documents professionnels
- adapter son discours face à divers interlocuteurs

· les registres de langue

2. Les signes non verbaux de la communication

· le regard

· les mimiques

· les gestes

· les postures et attitudes

· espace et distance

- identifier les données non verbales de la communication

· utiliser le langage non verbal dans des exercices variés

· adapter son comportement en fonction de situations ou d'interlocuteurs divers

De nombreux ouvrages existent présentant sous forme de caricatures les différents signes non verbaux de la communication.

Il faut se garder de toute schématisation mécanique.

Utiliser des extraits d'émissions de télévision, des photographies, serait plus pertinent.

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- la présentation extérieure :
 - tenue vestimentaire
 - coiffure, maquillage
 - accessoires

- adopter une présentation en rapport avec la situation professionnelle

Enfin, on veillera à nuancer ces différents comportements, en fonction des codes culturels relatifs aux pays, régions, milieux et âges.

Objectif 3 – Participer à la préparation des repas et en assurer le service en milieu familial et collectif

À l'occasion de chaque activité pratique (préparation des repas et service, confort et bien-être des personnes, entretien des locaux et du linge), l'élève devra être sensibilisé afin :

- de prévoir et d'organiser son travail,
- d'identifier et choisir les matériels et produits adaptés à la tâche à effectuer,
- de respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie,
- de repérer et signaler les dysfonctionnements.

La première séance sera consacrée à la visite de la cuisine et à la présentation de son équipement sans omettre les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie (règles à rappeler à chaque séance).

Il est important d'insister sur la propreté de l'élève et de sa tenue.

- les locaux

- se repérer dans l'espace.
- maîtriser le principe de la marche en avant.

- le matériel

- identifier le matériel et les différentes utilisations pour :
 - le rangement des denrées
 - la conservation
 - la préparation
 - la cuisson
 - maîtriser l'entretien du matériel

L'élève doit être sensibilisé au rangement rationnel des denrées en respectant les règles d'hygiène.
Cf. module MP.2 : biologie.

Cf. objectif 3.

- les techniques de base des préparations culinaires :

- réalisation de recettes simples :
 - cuisson dans un liquide, à la vapeur
 - sautés, rôtis
 - liaison à l'œuf, à l'amidon
 - émulsions
 - préparation de pâtes : brisée, sablée, à crêpes, à frire, levée à la levure chimique

- le traitement et l'utilisation de denrées conservées, surgelées, de nouveaux produits.

· les aliments

· la distribution des repas

- adapter la technique et la recette à l'aliment.

- justifier la réussite ou l'échec de la préparation.

- classer les aliments selon :

- les groupes
- les gammes

- présenter les bases de l'alimentation, les équivalences des aliments

- élaborer des menus simples en fonction des différentes catégories de personnes

- définir les principaux types de régimes et les mesures à respecter.

- assurer la distribution des repas aux différentes catégories de personnes

- intégrer la décoration de la table, du plateau, de la salle

Il est souhaitable d'utiliser la méthode inductive : à partir d'un aliment, étudier sa provenance ou sa fabrication, sa composition, sa valeur alimentaire, ses différentes utilisations puis proposer une application pratique dont on calculera le prix de revient.

Pour une plus grande implication de l'élève, il est conseillé à la fin de chaque séance de pratique encadrée de donner un travail préparatoire pour la séance suivante à savoir :

- recherche :

- de l'organisation du travail
- du matériel à utiliser
- de recettes

- calcul du prix de revient

- élaboration de menus équilibrés lorsque les élèves auront acquis les connaissances.

Il est indispensable d'établir un lien avec le module MP.2 (biologie).

L'élève doit être capable de critiquer, proposer, améliorer les menus.

L'élève doit être capable de servir et desservir la table, le plateau (décoration florale, pliage de serviettes, menus...).

Cf. objectif 9.

Objectif 4 – Assurer le confort et le bien-être des personnes

<p>- présentation et comportement de l'agent.</p>	<p>- identifier des critères de qualité dans ses relations avec les différentes personnes - justifier et alerter la personne ou le service compétent en cas de difficultés</p>	<p>L'écoute, la communication avec les personnes aidées seront privilégiées au cours des différentes activités afin de s'adapter à leurs rythmes et à leurs comportements (cf. objectif 2).</p> <p>En fonction des situations d'urgence, l'élève doit être capable de réagir et maîtriser la conduite à tenir. Il est souhaitable de préparer les élèves à l'AFPS.</p>
<p>- soins de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> · la toilette · l'habillage · le change · l'alimentation 	<p>- définir et maîtriser la technique - utiliser le produit adéquat - assurer le confort, l'hygiène, la sécurité de l'enfant</p>	<p>Dans les différentes structures, l'élève ne peut accomplir ces activités qu'en présence d'un personnel qualifié. Il est vivement recommandé d'insister sur les conditions d'hygiène. Exemple : stérilisation des biberons... Cf. MP.2 (biologie).</p>
<p>- aide aux personnes dépendantes (personnes âgées, handicapées, malades) :</p> <ul style="list-style-type: none"> · habillage · déplacement 	<p>- définir et maîtriser la technique - conseiller et choisir des vêtements adaptés - assurer la sécurité des personnes et de soi-même en maîtrisant les gestes et postures adaptés dans différentes situations : aide à la marche, mise au fauteuil</p>	<p>Une liaison avec le module MC.3 et les stages est recommandée.</p>
<p>- aide à la réfection du lit</p> <p>- lecture et traitement des documents relatifs à la santé.</p>	<p>- définir et maîtriser la technique</p>	<p>L'élève devra savoir lire une ordonnance, remplir une feuille de soin.</p>

Objectif 5 – Participer à l’entretien des locaux et du linge en milieu familial et collectif

- les locaux :		
· les supports : Inox, faïence, carrelage, vitres, glaces, revêtements, plastiques, chromes, moquettes, peintures.	- identifier les supports, les produits et le matériel adapté	
· les produits :		
· détergents		
· désinfectants		
· décapants		
· détartrants		
· abrasifs		
· solvants		
· agglutinants		
· le matériel :	- identifier et entretenir le matériel	
· manuel		
· mécanique		
· électrique		
· les techniques :	- maîtriser les techniques adéquates	
· nettoyage à sec en milieu familial		
· nettoyage humide		
· décapage (monobrosse)		
· lavage		
- le linge :		
· les différents textiles	- classer les textiles selon leur origine	Cf. module M.C4.
	- identifier les symboles du code d’entretien	L’élève utilisera le lave-linge, sèche-linge, fer à vapeur. La machine à repasser sera manipulée sur les lieux de stage.
· l’entretien du linge	- maîtriser les différentes étapes : tri, lavage, séchage, repassage, rangement, détachage	
· la réfection du linge	- utiliser la machine à coudre et effectuer les réparations courantes	Par réparations courantes, il faut entendre : ourlet, recoudre un bouton, poser une fermeture éclair, utiliser la couture rapide (pièces collantes, coudes...). Des objets simples et utilisables seront réalisés.

Objectif 6 – S’initier à des techniques d’animation

- les différents types d’activités selon les publics et les aptitudes requises :

- activités physiques et de plein air
- activités d’expression
- activités de loisirs
- activités éducatives

- initiation à des techniques d’expression :

- activités manuelles, graphiques et plastiques
- chant, musique
- expression dramatique
- jeux de sociétés et électroniques

- mise en œuvre d’une animation :

- le choix
- la préparation
- la mise en place
- l’évaluation

- inventorer les activités adaptées à un public.
- identifier les aptitudes nécessaires à l’activité choisie

- s’initier aux techniques de deux types d’activités au minimum
- aboutir à des réalisations de qualité
- effectuer un bilan de l’activité

- utiliser une technique acquise pour mettre en œuvre une animation
- choisir une animation en fonction du public proposé
- adapter l’activité choisie au public
- trouver sa place dans l’animation
- travailler en groupe
- organiser l’activité
- réaliser l’animation avec le public
- s’autoévaluer

Il s’agit d’inventorer les différents types d’activités qui peuvent être proposés aux publics présents dans l’objectif 2 du MP.2 (familles, enfants, adolescents, personnes âgées).

Le professeur choisira 2 domaines d’activités parmi les 4 proposés. Dans chaque domaine, il abordera les techniques indispensables à la réalisation de productions variées.

Au sein d’une même classe, plusieurs groupes de travail sont possibles.

Il serait souhaitable qu’un premier contact avec la population concernée soit effectué au cours de la préparation.

L’enseignant indiquera à l’élève les moyens à mettre en œuvre pour adapter son attitude au public choisi.

L’évaluation est double : celle de l’élève et celle de l’enseignant.

Objectif 7 – Identifier les biens et services commerciaux agricoles et para-agricoles

- les biens et services
 - définition des biens et services
 - biens relevant des organisations SMR
 - services relevant des organisations SMR
 - nomenclature des biens et des services relevant des organisations SMR :
 - biens : nomenclature IFLS (Institut Français Libre-Service)
 - services : hébergement, restauration, soins à domicile
- l'étiquetage et sa réglementation
 - les mentions obligatoires réglementaires
 - les mentions non obligatoires
 - codification : code barres
 - les marques et notion d'image de marque
 - les labels, les AOC, AB (produits agro-biologiques)
 - charte de l'hébergement : chambre d'hôte, gîte, camping
 - normes européennes
- le conditionnement, l'emballage
 - définition de conditionnement et d'emballage
 - fonctions :
 - esthétique
 - communication
 - protection
 - sécurité
 - manutention
 - fractionnement

- différencier les biens des services.
- identifier et classer les biens et services relevant des SMR
- savoir décoder une étiquette
- appréhender les distinctions de qualité
- distinguer les principales fonctions du conditionnement et de l'emballage

S'appuyer sur les données et la recherche du MP.1 (objectif 2.1)

Les classements doivent être effectués à partir des organisations citées dans le référentiel professionnel existant sur le territoire.

La réflexion doit être menée à partir d'organisations identifiées par les élèves (territoire). Cf. MP.1.

Ne pas oublier de caractériser les services au même titre que les biens.

Cf. objectif 3 du MC.4.

Il s'agit de rapprocher : notions de qualité et cahiers des charges.

La réflexion doit partir d'exemples concrets.

Objectif 8 – Participer aux opérations relatives à l'activité commerciale liée aux produits

- l'approvisionnement

- définition de l'approvisionnement
- la commande :
 - quand ? : état des stocks (quantité)
 - où ? : connaissance des fournisseurs
 - comment ? :
 - mode de passation de commande : écrit, téléphone, Minitel, Internet, fax...
 - documents : cadencier, bons de commande, rédaction de lettres, fax, fiche téléphone
- la réception :
 - définition
 - différents modes de livraison
 - contrôle à la livraison :
 - quantitatif
 - qualitatif
 - comparaison des différents documents
 - litiges et recours
 - paiement : se limiter au paiement au comptant

- participer au déclenchement d'une commande

- participer à la réception et au contrôle des livraisons

L'étude des documents commerciaux doit se faire parallèlement aux différentes étapes liées à l'approvisionnement.

Il s'agit de sensibiliser les élèves à partir d'applications pratiques aux opérations professionnelles liées à l'approvisionnement.

En relation avec l'objectif 1.

- le stockage
 - définition
 - lieux de stockage en fonction :
 - de la nature des produits
 - des traitements thermiques subis par ces produits : chaleur, froid
 - réalisation des opérations avec le souci d'économiser son énergie : ergonomie, EPUP (éducation physique d'utilité professionnelle)...
 - rotation des produits d'entretien et d'hygiène des locaux et du matériel
- la mise en vente des produits
 - notions de merchandising :
 - zone froide, zone chaude,
 - adaptation du mobilier au produit et à la vente
 - information sur le lieu de vente (ILV)
 - place du produit dans le linéaire : notions de produit d'appel, d'achat impulsion
 - participation à la conception d'étalage sur les marchés et de vitrine dans la vente directe à la ferme, magasins de proximité...
 - affichage dans le rayon : prix, calibre, catégories, origine, traitements...
 - règles d'hygiène

- appréhender le stockage en fonction des caractéristiques des produits

- savoir entretenir et organiser une réserve

- réaliser une mise en rayon, un étalage, une vitrine

- respecter la législation en vigueur

La partie "conservation des produits" du module MP.2 doit *impérativement* avoir été traitée auparavant. Il est nécessaire de tirer les conséquences des résultats microbiens et vitaminiques pour expliquer les conditions de stockage.

En relation avec l'objectif 6 du MC.3.

Ces notions de merchandising sont étudiées essentiellement sous l'angle pratique à partir d'exemples concrets : vécu de stage, visite, films...

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Objectif 9 – Participer à des actions de communications commerciales

<p>- l'acte de vente</p> <ul style="list-style-type: none"> · différentes phases : <ul style="list-style-type: none"> · prise de contact, accueil · recherche des besoins · présentation des produits, argumentation · traitement des objections · la question du prix · la vente additionnelle · conclusion et prise de congé · l'encaissement · mise en situation : <ul style="list-style-type: none"> · jeux de rôle, comportement de l'élève · disponibilité · amabilité · tenue vestimentaire adaptée · présentation soignée 	<p>- connaître les différentes phases d'une vente et les modes de paiement correspondants</p> <p>- mettre en œuvre les techniques de vente</p>	<p>Les apports conceptuels doivent viser en premier lieu à renforcer "la confiance en soi" de l'élève.</p> <p>En relation avec l'objectif 1.</p> <p>L'utilisation de matériel audiovisuel est indispensable. Cf. objectif 1.</p> <p>Les jeux de rôles devront intégrer des situations dans lesquelles la vente n'est pas obligatoirement l'objectif final.</p> <p>Exemple : renseignement de clientèle, présentation de services et/ou de produits, traitement de réclamation...</p>
<p>- l'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> · promotion : <ul style="list-style-type: none"> · finalités · techniques de mise en place : implantation, balisage, affiche promotionnelle 	<p>- contribuer à la mise en place d'une promotion</p>	<p>Aborder le chapitre "promotion" en envisageant toutes les situations offertes par les SMR.</p>

- dégustation, démonstration :
 - finalités
 - choix du lieu et du moment
 - préparation du matériel et des produits
 - respect de l'hygiène

- décoration :
 - notions d'art floral
 - notions d'arts de la table
 - notions de décoration d'intérieur
 - facteurs d'ambiance : la lumière, le fond sonore, le mobilier, les couleurs

- participer à des actions de découverte des produits par les clients

- contribuer à rendre attractif le lieu de vente et/ou d'accueil.

En relation avec les stages, les foires, les journées portes ouvertes, les séminaires...

Se limiter à la préparation de l'espace.
 L'apprentissage des actions de l'élève est à rechercher dans l'objectif 1.
 Tenir compte de la culture d'entreprise, des familles de produits, du contexte.
 En relation avec l'objectif 6.

Proposition de répartition d'horaires

(sans la pluridisciplinarité)* : à titre indicatif

Objectifs du module \ Disciplines	ESC	Bureautique	Français	EFS	Techniques commerciales	Total
1	35 h	100 h				135 h
2	40 h		40 h			80 h
3				65 h		65 h
4				65 h		65 h
5				80 h		80 h
6	50 h					50 h
7					50 h	50 h
8					65 h	65 h
9					60 h	60 h
Total	125 h	100 h	40 h	210 h	175 h	650 h

* : Les horaires de pluridisciplinarité sont indiqués dans le tableau des exemples d'activités pluridisciplinaires possibles.

Activités pluridisciplinaires

Une partie de l'horaire affecté au module MP.3, 100 heures, est consacrée à des activités pluridisciplinaires. L'organisation de ces heures est à l'initiative de l'équipe pédagogique. Cela nécessite la collaboration de deux enseignants au moins autour d'un thème lié étroitement à la vie professionnelle. La coordination est assurée par l'enseignant responsable du module MP.3. À titre indicatif, un certain nombre de thèmes sont proposés dans le tableau ci-dessous. Ces activités peuvent donner lieu à des visites, un voyage, des observations, des travaux pratiques, des travaux dirigés... Un potentiel horaire-enseignant global de 200 heures est attribué à ces activités.

Exemples d'activités pluridisciplinaires <i>(liste non exhaustive et indicative)</i>	Horaire-élève	Disciplines concernées	Horaire-enseignant	
			Discipline pilote	Discipline associée
ERGONOMIE ET ANIMATION Comportement lors de la prise de parole Bonnes et mauvaises postures sur un poste de travail Animation	30 h	Éducation physique et sportive Éducation socioculturelle Économie familiale et sociale	15 h 15 h	10 h 10 h 10 h
DOCUMENTS DE TRAVAIL Fiche de compte rendu, communication d'un message Notices et consignes, tableaux Organigramme	10 h	Français Éducation socioculturelle Techniques commerciales	5 h 5 h	10 h
OBSERVATIONS ET COMMENTAIRE Hygiène alimentaire Rangements, conservation des aliments Soins aux personnes	20 h	Économie familiale et sociale Biologie	20 h	20 h
COMMUNICATION, UTILISATION DES OUTILS Se présenter Écouter les personnes aidées Communication commerciale Se faire comprendre	20h	Éducation socioculturelle Économie familiale et sociale Techniques commerciales Bureautique	10 h 10 h	10 h 10 h
MESURES Calcul d'un prix de revient	20 h	Techniques commerciales Mathématiques ou informatique	20 h	20 h
Total : 100 heures-élèves et 200 heures-enseignants				

Référentiel d'évaluation

Référentiel d'évaluation

Modalités de délivrance du diplôme

1) Les candidats de la voie scolaire des établissements publics et privés sous contrat et les candidats des établissements habilités de la voie de l'apprentissage et de la voie de la formation professionnelle continue passent **huit épreuves obligatoires** dont les notes pour chacune d'entre elles prennent en compte pour partie ou totalement les résultats observés en cours de formation (CCF). Une note de service précisera le nombre et la nature des certificatifs (CCF). La répartition des coefficients entre les épreuves terminales associées et les CCF est donnée dans le tableau ci-après.

Ils peuvent aussi passer une épreuve facultative de langue vivante.

2) Les candidats des établissements non habilités de la voie de l'apprentissage et de la voie de la formation professionnelle continue, les candidats de l'enseignement à distance et les candidats libres passent **huit épreuves ponctuelles terminales obligatoires** et une épreuve facultative de langue vivante.

Pour se voir attribuer le diplôme, les candidats doivent obtenir, outre la moyenne globale (somme des notes pondérées et des points au-dessus de 10 sur 20 multipliés par 2 à l'épreuve facultative), une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle.

Pour les candidats ne bénéficiant pas du CCF, il s'agit de la note obtenue à l'épreuve ponctuelle terminale professionnelle.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, il s'agit de la note constituée par la moyenne obtenue à l'épreuve terminale professionnelle associée + CCF.

Les candidats déjà titulaires d'un CAPA ou d'un CAP ou ayant suivi une classe terminale du BEPA ou du BEP ou de Première du cycle terminal des lycées sont dispensés des épreuves correspondant aux enseignements généraux et facultatifs.

Tableau des épreuves pour l'obtention du CAPA

		Candidats des : - établissements à distance - établissements non habilités - libres		Candidats des : - établissements scolaires - établissements habilités	
Épreuves	Modules	Nature	Coef. des épreuves ponctuelles terminales	Coef. des épreuves terminales associées	Coefficients CCF
Enseignements généraux					
<ul style="list-style-type: none"> - Expression française et communication - Traitement des données mathématiques - Éducation physique et sportive, santé et sécurité - Monde actuel 	MC.1 : Expression française et communication	écrite	2	1	1
	MC.2 : Traitement des données mathématiques	écrite	1		1
	MC.3 : Éducation physique et sportive, santé et sécurité	pratique	1		1
	MC.4 : Monde actuel	orale	1		1
Enseignements professionnels					
<ul style="list-style-type: none"> - Économie - Bases scientifiques - Professionnelle - Approfondissement professionnel 	MP.1 : Entreprise et vie professionnelle	orale	1		1
	MP.2 : Bases scientifiques	orale	2	1	1
	MP.3 : Techniques et pratiques	orale et pratique	11	6	5
	MAP : Approfondissement professionnel	orale	1		1

Total des coefficients

20

8

12

Langue vivante

Épreuve facultative

orale

(a)

(a)

(a) points au-dessus de 10 sur 20 multipliés par 2

Épreuves ponctuelles terminales et épreuves terminales associées

Épreuve 1

Épreuve ponctuelle terminale d'expression française et de communication (coefficient 2) ou
Épreuve terminale associée d'expression française et de communication (coefficient 1)

Nature et objectif

Tous les candidats sont soumis à cette épreuve.

Il s'agit d'une épreuve écrite portant sur la compréhension et l'exploitation d'un support documentaire thématique.

Les documents sont de lecture aisée et si possible contenus sur un même feuillet.

Cette épreuve concerne le module MC.1.

Modalités et évaluation

La durée de l'épreuve est de deux heures, y compris le temps de lecture des documents et de prise de connaissance du sujet.

L'usage du dictionnaire de la langue française est autorisé.

L'évaluation est effectuée par un enseignant de français.

La note de service DGER/POFEGTP n° 2008 du 22 janvier 1996 précise les modalités d'évaluation.

Épreuve 2

Épreuve ponctuelle terminale de traitement de données mathématiques

Objectif

Seuls les candidats ne bénéficiant pas du CCF sont soumis à cette épreuve.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante.

Elle concerne le module MC.2.

Nature et modalités

L'épreuve est écrite, d'une durée d'une heure trente. Le candidat peut être appelé à réaliser des tableaux numériques et des représentations graphiques.

Le sujet est présenté sous la forme :

- soit d'un exercice et d'un problème qui portent sur des parties distinctes du programme
- soit d'une série de trois à cinq exercices indépendants qui portent sur au moins trois parties distinctes du programme.

Le candidat doit être muni des instruments traditionnels de géométrie (équerre, rapporteur, règle graduée...). L'usage des calculatrices est régi par note de service.

Évaluation

L'épreuve est corrigée par un enseignant de mathématiques à l'aide d'une grille critériée.

Épreuve 3

Épreuve ponctuelle terminale d'éducation physique et sportive, santé et sécurité

Nature et objectif

Seuls les candidats ne bénéficiant pas du CCF sont soumis à cette épreuve.

Cette épreuve pratique et orale, a pour but de vérifier l'atteinte des objectifs, l'acquisition des compétences et des connaissances associées présentées dans le module MC.3 : "Éducation physique et sportive, santé et sécurité".

À partir de deux activités physiques et sportives choisies par le candidat, l'épreuve consiste dans la réalisation, l'identification et l'appréciation, enfin l'organisation et la gestion de ces activités. L'accent est mis sur la réalisation c'est-à-dire la performance ou le niveau pratique.

Modalités

La partie pratique porte dans chacune des deux activités, sur la maîtrise d'exécution et la performance. Cette partie est évaluée sur 15 points.

La partie orale porte sur la vérification des connaissances liées à l'activité évaluée (par exemple : règlement, règles d'action dans l'activité, notion de sécurité, de santé, de prévention des accidents...). Elle ne nécessite pas de préparation et n'excède pas 5 minutes. Elle est évaluée sur 5 points.

Évaluation

Elle est assurée par un enseignant d'éducation physique et sportive.

Épreuve 4

Épreuve ponctuelle terminale " Monde actuel"

Objectif

Seuls les candidats ne bénéficiant pas du CCF sont soumis à cette épreuve.

Cette épreuve a pour but de vérifier l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences présentées dans le module MC.4 "Monde actuel".

Nature et modalités

L'épreuve est orale ; elle comporte un temps de préparation de 15 minutes et une interrogation de 15 minutes.

Elle implique nécessairement au moins deux des trois disciplines du module : histoire-géographie, éducation socioculturelle, sciences économiques et sociales. Des documents, en nombre limité, peuvent servir de support aux questions.

L'interrogation s'appuie sur des questions posées par les examinateurs.

Évaluation

Les examinateurs sont deux enseignants parmi les trois intervenant dans le module MC.4.

L'évaluation se fait à l'aide d'une grille critériée.

Épreuve 5

Épreuve ponctuelle terminale d'économie

Objectif

Seuls les candidats ne bénéficiant pas du CCF sont soumis à cette épreuve.

Cette épreuve a pour but de vérifier, par sondage, l'acquisition des compétences définies dans le module MP.1.

Nature et modalités

L'épreuve est orale, d'une durée de 10 minutes précédée d'un temps de préparation au moins égal.

Le sujet se présente sous la forme de plusieurs questions ouvertes et courtes.

Plusieurs objectifs doivent être évalués.

Une des questions au moins doit s'appuyer sur un document.

Les sujets abordés doivent être concrets et inspirés de situations professionnelles.

Évaluation

L'évaluation est réalisée par un enseignant ou un formateur intervenant dans le cadre de ce module, à l'aide d'une grille critériée.

Épreuve 6

Épreuve ponctuelle terminale "Bases scientifiques" (coefficient 2) ou
Épreuve terminale associée "Bases scientifiques" (coefficient 1)

Objectif

Tous les candidats sont soumis à cette épreuve.
Cette épreuve a pour but de vérifier, par sondage, l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences définies dans le module MP.2.

Nature et modalités

Il s'agit d'une épreuve orale de dix minutes.
Après tirage au sort du sujet, le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 10 minutes.
Le sujet est constitué de questions courtes relatives à plusieurs objectifs du module.
Des documents peuvent accompagner le sujet.

Évaluation

L'évaluation est réalisée par un enseignant ou un formateur intervenant dans le cadre de ce module, à l'aide d'une grille critériée.

Épreuve 7

Épreuve ponctuelle terminale professionnelle (2 parties : orale et pratique, coefficient 11) ou

Épreuve terminale professionnelle associée (partie orale, coefficient 6)

Elle est relative au module MP.3 "Techniques et pratiques professionnelles"

Objectif

Cette épreuve a pour but de vérifier, par sondage, l'acquisition des compétences définies dans le module MP.3.

Nature et modalités

Une partie orale permet le contrôle des capacités acquises par le candidat en milieu professionnel **dans les deux secteurs**. Ce contrôle s'effectue lors d'un entretien de 20 minutes à partir des deux carnets de stage remis aux examinateurs au moment de cet entretien.

Les questions portent sur des situations vécues et concernent d'une part, des compétences transversales et d'autre part, des compétences spécifiques à chacun des deux secteurs.

Tous les candidats sont soumis à cette partie orale.

Une partie pratique est organisée pour les candidats n'ayant pas bénéficié du CCF. Ces candidats ont à réaliser des activités choisies parmi celles décrites dans le référentiel professionnel dans les deux secteurs professionnels.

Le candidat est placé dans une situation la plus proche possible des situations professionnelles vécues et décrites dans le référentiel professionnel.

Évaluation

Elle est réalisée à l'aide de deux grilles nationales d'évaluation, l'une portant sur l'entretien, l'autre sur l'épreuve pratique.

Les examinateurs sont au nombre de deux, un enseignant et un professionnel qui assurent ensemble les compétences relatives aux deux secteurs : services aux personnes et accueil-vente.

Répartition des coefficients, nature et durée des épreuves			
Candidats	Nature de l'épreuve	Secteurs : Services aux personnes + Accueil-vente	
		<i>Orale</i> : entretien de 20 minutes	<i>Pratique</i> : observations et réalisations, 30 minutes
Hors CCF	Coefficient 11	6	5
En CCF	Coefficient 6	6	

Épreuve 8

Épreuve ponctuelle terminale d'approfondissement professionnel

Objectif et nature

Seuls les candidats ne bénéficiant pas du CCF sont soumis à cette épreuve.

Elle a pour but de vérifier l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences définies dans le module d'approfondissement professionnel.

Il s'agit d'une épreuve orale.

Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 10 minutes, suivi d'une interrogation de 10 minutes.

L'évaluation est réalisée par un enseignant intervenant dans ce module.

Épreuve 9

Épreuve ponctuelle terminale facultative de langue vivante

Objectif

Seuls les candidats ne bénéficiant pas du CCF sont soumis à cette épreuve.

L'épreuve évalue l'atteinte des objectifs et des niveaux d'exigence déterminés par le programme du module de langue vivante.

Nature et modalités

L'épreuve comporte un temps de préparation de vingt minutes et une interrogation orale, en langue étrangère, de quinze minutes.

L'interrogation consiste en une conversation qui s'appuie sur un document fourni par le candidat ou par l'examineur et peut se poursuivre de manière libre. Dans tous les cas, l'examineur fournit, en début de préparation, des consignes claires et précises au candidat.

Documents présentés par le candidat : le candidat peut présenter les documents variés qu'il aura étudiés pendant sa préparation au CAPA (textes, documents iconographiques, dossiers, enregistrements sonores, etc.). Il présente dans ce cas, une liste visée par son chef d'établissement et signée par son professeur. Les documents portent mention de leur origine, de leur auteur, de leur date de publication ou de fabrication. Ils ne contiennent pas de note ni de traduction en français.

Le candidat se munit, au moment de l'interrogation, de deux exemplaires des documents, afin de pouvoir en mettre un à la disposition de l'examineur.

Ces documents lui sont rendus en fin d'épreuve.

Documents fournis par l'examineur : si le candidat ne présente pas de document ou s'il présente des documents difficilement exploitables, compte tenu des objectifs de l'épreuve, l'examineur fournit des documents (iconographiques, textes ou enregistrements sonores...) qu'il a apportés lui-même.

L'examineur veille à ce que les documents proposés soient strictement conformes aux objectifs et aux niveaux définis dans le module de langues vivantes, qu'ils présentent des difficultés graduées et permettent bien au candidat de faire la preuve de ses compétences en langue étrangère.

Évaluation

L'évaluation est réalisée par un enseignant de la langue concernée, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

Textes réglementaires

Arrêté du 19 juin 2000
portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole
option « *Services en milieu rural* »

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche

- Vu le code rural et notamment les articles R 811-145 et suivants ;
- Vu le décret n° 72-989 du 23 octobre 1972 portant organisation du certificat d'aptitude professionnelle agricole ;
- Vu le décret n° 95-464 du 26 avril 1995 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle agricole ;
- Vu l'arrêté du 12 février 1973, modifié, relatif au certificat d'aptitude professionnelle agricole ;
- Vu l'arrêté du 29 mai 1990 fixant les conditions de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles et du certificat d'aptitude professionnelle agricole selon la modalité des unités capitalisables ;
- Vu l'avis de la commission professionnelle consultative en date du 16 mai 2000 ;
- Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction générale de l'enseignement et de la recherche en date du 25 mai 2000 ;
- Vu l'avis du conseil national de l'enseignement agricole en date du 30 mai 2000 ;

arrête

Article 1^{er}

Il est créé un certificat d'aptitude professionnelle agricole, option *Services en milieu rural*.

Article deux

Le référentiel professionnel figure à l'annexe I du présent arrêté.

Le référentiel du diplôme qui définit les compétences attendues, les contenus, les horaires et l'organisation des enseignements fait l'objet de l'annexe II du présent arrêté. Il peut être complété par un module facultatif de langue vivante qui figure à l'annexe II du présent arrêté.

La liste, la durée, les coefficients et la définition des épreuves sont fixés à l'annexe III du présent arrêté.

Article trois

Pour les candidats de la voie scolaire, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze à seize semaines dont douze sont prises sur la période scolaire.

Toutefois pour ceux de la voie scolaire, qui suivent un enseignement dans un établissement privé selon les modalités de l'article L 813-9, le cycle d'études comprend une durée totale d'au moins quatre-vingts semaines, la période de formation en milieu professionnel peut excéder seize semaines dès lors qu'un minimum de 800 heures est effectué dans le centre de formation.

Pour les candidats au titre de la formation professionnelle continue, la période de formation en milieu professionnel est adaptée dans sa durée et ses objectifs en fonction des acquis du stagiaire évalués à l'entrée en formation, après accord du directeur régional de l'agriculture et de la forêt.

Article quatre

Les résultats du candidat à chaque épreuve sont exprimés par une note variant de 0 à 20 points entiers.

Article cinq

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole mentionné à l'article 1^{er} du présent arrêté peut également être obtenu par la modalité des unités capitalisables.

Le diplôme est délivré dans ce cas, conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 mai 1990 susvisé.

Article six

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche et les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 2000

Pour le ministre et par délégation

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche

J-C LE BOSSE



Référentiel édité par le CNPR
Centre National de Promotion Rurale
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche et des Affaires Rurales
BP 100 - 63370 Lempdes

Prix :
6,86 € l'exemplaire